

COUNCIL	FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION OF THE UNITED NATIONS	CL 59/10 Juin 1972
CONSEIL	ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE	
CONSEJO	ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION	

Point 11(a) de l'ordre
du jour provisoire

F

Cinquante-neuvième session

Rome, 20 novembre - 1er décembre 1972

RAPPORT DE LA PREMIERE SESSION DU COMITE
DES FORETS (COFO)

Rome, 8 - 13 mai 1972

Résumé

Le rapport ci-joint, de la première session du Comité des forêts (COFO) au Conseil appelle particulièrement l'attention du Conseil sur les points suivants:

- a) La forêt et l'environnement (par. 18 et 19 du rapport).
Les conclusions de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement influenceront sur les politiques et les priorités et auront aussi des incidences sur les programmes de travail actuels et le plan à moyen terme du Département des forêts.
- b) Programme de travail et plan à moyen terme (par. 39, 40, 42, 45, 46, 54 et 63).
Une précision plus grande des titres des sous-programmes et du rang de priorité qui leur est attribué permettrait de les faire correspondre à leur utilité relative dans chaque domaine de concentration. L'intégration des activités du Programme ordinaire et des programmes extérieurs permet de mieux assurer la complémentarité de leur action et de la renforcer. Le Comité recommande que le Comité consultatif technique (CCT) du Groupe consultatif de la recherche agricole internationale soit renforcé par l'adjonction de forestiers.
- c) Journée mondiale de la forêt (par. 67).
Cette question sera étudiée plus à fond par le septième Congrès forestier mondial en octobre 1972.
- d) Règlement intérieur (par. 72)

Les gouvernements sont invités à formuler les observations sur le projet de règlement intérieur en tenant compte de l'expérience acquise au cours de la première session du COFO. Le projet révisé de Règlement sera réexaminé et adopté par le Comité à sa deuxième session.

QUESTIONS RECLAMANT L'ATTENTION DU CONSEIL

Les extraits ci-après du rapport de la première session du Comité des forêts sont présentés en conformité avec les instructions formulées dans le paragraphe 162 du rapport de la 55ème session du Conseil :

La forêt et l'environnement

Paragraphe 18 - Le Comité note que le Conseil de la FAO sera informé des résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui doit se tenir à Stockholm en juin 1972, lors de sa prochaine session, et qu'il évaluera alors leur incidence sur les objectifs et les priorités de l'Organisation, ainsi que sur les programmes de travail en cours et les plans à moyen terme du Département des forêts.

Paragraphe 19 - Le Comité estime que l'environnement doit être pris en considération pour toute décision dans le domaine forestier et que toute action doit s'inspirer de cette préoccupation. On a mis en garde contre une séparation entre, d'une part, les organismes et mécanismes chargés de protéger et de conserver les ressources naturelles et, d'autre part, ceux qui s'occupent de mettre en valeur et d'utiliser ces ressources. Ces deux types d'organismes sont complémentaires. Cela s'applique aussi bien au niveau national qu'au niveau international Pour ce qui est de l'action au niveau international, la FAO est l'organisme qui doit en assurer la coordination.

Programme de travail et Plan à moyen terme (voir le rapport du Comité du programme, par. 37-54)

Paragraphe 39 - Le Comité a suggéré que l'on donne systématiquement aux sous-programmes de toutes les unités de l'Organisation une présentation similaire afin de faciliter l'évaluation des mérites relatifs de chacun dans leur domaine de concentration respectif et celle des progrès réalisés pour atteindre les objectifs.

Paragraphe 40 - le Comité estime qu'il y a encore lieu de cerner avec plus de précision les titres de certains sous-programmes, de mieux définir leurs objectifs et de mieux harmoniser les priorités au sein de chacun.

Paragraphe 42 - L'exécution intégrale du programme de travail, spécialement en ce qui concerne les études, les réunions, les séminaires et les centres de formation, dépend dans une large mesure des crédits extra-budgétaires dont on pourra disposer (crédits fournis en majeure partie par des organismes nationaux d'aide bilatérale). Le Comité estime que cette dépendance a des incidences complexes et des prolongements importants qui méritent un examen approfondi à sa prochaine session.

Paragraphe 45 - Le Comité approuve la façon dont les activités du Programme ordinaire et celles des programmes extérieurs continuent à être intégrées au sein du Département des forêts, les deux programmes se complétant ainsi mutuellement, chacun étant renforcé par la supervision assurée par l'autre dans le cadre d'une structure faite pour maintenir cette intégration.

Paragraphe 46 - c'est la seule façon réaliste de mener ces activités étroitement liées. En outre, le Comité devrait continuer à avoir la possibilité d'examiner tous les programmes ensemble comme il a pu le faire à cette première session.

Paragraphe 54 - Le Comité estime que les avis relatifs aux priorités, qui ont été exprimés par les délégués et dont le Secrétariat a pris note, laissent au Département des forêts toute possibilité de mener une politique sélective et souple répondant aux souhaits et aux besoins des Etats Membres et d'évaluer et équilibrer le prochain Plan à moyen terme concernant les activités forestières.

Recherche

Paragraphe 63 - le Comité note que le Comité consultatif technique du Groupe consultatif (sur la recherche agricole internationale) est à l'heure actuelle composée exclusivement d'agronomes. Comme le groupe consultatif a laissé entendre qu'il souhaite inclure dans son mandat les activités de recherche forestière - décision dont le Comité se félicite vivement -, il faudrait que son Groupe consultatif technique soit renforcé par l'adjonction d'un ou deux forestiers de réputation mondiale.

Journée mondiale de la forêt

Paragraphe 67 - le Comité estime qu'il faut poursuivre le travail préparatoire et que des consultations sont nécessaires si l'on veut que le principe de "Journée mondiale de la forêt" soit aussi fécond que possible. Il invite le Secrétariat à s'entendre avec le Comité d'organisation du Septième Congrès forestier mondial pour que la question soit examinée au cours du Congrès (octobre 1972).

Règlement intérieur

Paragraphe 72 - Le Comité a décidé de discuter son règlement intérieur lors de sa prochaine session, en tenant compte de l'expérience acquise au cours de cette première sessionil demande au Secrétariat de faire circuler un projet de ce règlement parmi les pays membres du Comité en les invitant à faire des remarques. Le Secrétariat doit également demander, par la même occasion, des commentaires et des suggestions sur les méthodes de travail du Comité.

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



ORGANIZACION DE LAS NACIONES UNIDAS
PARA LA AGRICULTURA Y LA ALIMENTACION

FOOD AND AGRICULTURE ORGANIZATION
OF THE UNITED NATIONS

Via delle Terme di Caracalla, 00100-ROME

Cables: FOODAGRI ROME

Telex: 61181 FOODAGRI

Telephone: 5797

Ref.

19 mai 1972

Monsieur,

... Conformément aux instructions du Conseil de la FAO, j'ai l'honneur
de vous transmettre ci-joint le rapport de la Première session du Comité
des forêts qui s'est tenue à Rome du 8 au 13 mai 1972.

Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

H.K. Seip
Président
Comité des forêts

Monsieur M. Cépède
Président
Conseil de la FAO

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
I. INTRODUCTION	1
Discours du Directeur général adjoint	1
Election du bureau	2
Conférence inaugurale	2
Adoption de l'ordre du jour	2
II. POLITIQUE FORESTIERE	3
La forêt et l'environnement: propositions d'action concernant la foresterie, la conservation des ressources génétiques, les parcs nationaux et la faune sauvage en vue de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement en 1972 ..	3
L'homme dans la technologie forestière	4
Incidences de l'évolution récente du commerce des copeaux de bois sur les politiques forestières	6
III. EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA FAO DANS LE SECTEUR FORESTIER	7
Plan à moyen terme de la FAO pour 1974-77 et Programmes de terrain	7
IV. QUESTIONS DECOULANT DE LA 16EME SESSION DE LA CONFERENCE DE LA FAO	15
Besoins et priorités de la recherche forestière aux fins du développement	15
Institution d'une Journée mondiale de la forêt	17
V. AUTRES QUESTIONS	18
Septième Congrès forestier mondial	18
Règlement intérieur	18
Date et lieu de la prochaine session	18
<u>ANNEXE I</u> : Liste des participants	19
<u>ANNEXE II</u> : Conférence inaugurale: "La notion des limites au renouvellement des ressources naturelles et sa place dans la dynamique du dévelop- pement" par Paul-Marc Henry, Directeur du Centre de Développement de l'OCDE, Paris	37
<u>ANNEXE III</u> : Ordre du jour	43
<u>ANNEXE IV</u> : Liste des documents	45

RAPPORT

I. INTRODUCTION

1. Le Comité des forêts du Conseil de la FAO a tenu sa première session du 8 au 13 mai 1972 au Siège de la FAO à Rome, Italie.
2. Les délégations de 55 Etats membres ont participé à la session à laquelle ont également assisté des représentants de l'Organisation des Nations Unies, de la Commission économique pour l'Afrique, de la Commission économique pour l'Europe, du Programme des Nations Unies pour le développement, de l'Unesco et du Programme alimentaire mondial. Des observateurs de l'Islande, de l'Uruguay et du Saint-Siège y ont assisté, ainsi que des membres des organisations non gouvernementales suivantes : Confédération européenne des industries du bois, Confédération européenne de l'agriculture, Association technique internationale des bois tropicaux, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources et Union internationale des instituts de recherche forestière. On trouvera à l'Annexe I la liste complète des participants.
3. Le Directeur général de la FAO était représenté par M. Roy I. Jackson, Directeur général adjoint, et le Département des forêts par M. B.K. Steenberg, Sous-Directeur général.

Discours du Directeur général adjoint

4. Après avoir souhaité la bienvenue aux délégués au nom du Directeur général de la FAO, le Directeur général adjoint a fait remarquer que la création du Comité des forêts atteste bien la place importante qu'occupent les problèmes de la foresterie et des industries forestières parmi les activités de la FAO. Le Comité doit essentiellement remplir deux fonctions: constituer une tribune où les problèmes forestiers d'intérêt international puissent être périodiquement examinés et évalués en vue de déterminer les grandes lignes que devraient suivre les politiques forestières; donner des avis sur la préparation des programmes de travail futurs de la FAO. Les trois principales questions de fond portées à l'attention du Comité à cette première session sont liées à certains problèmes qui sont au premier rang des préoccupations actuelles - le commerce international, la conservation de l'environnement et le problème de l'emploi - et qui témoignent de l'importance que les forestiers d'aujourd'hui attachent aux considérations sociales. Les débats du Comité sur ces points devraient aider à définir les mesures qui pourraient et devraient être prises à l'échelon international ainsi que les rôles respectifs de la FAO et de ses Etats membres. En ce qui concerne le programme de travail de la FAO dans le secteur forestier, M. Jackson a souligné que les délégués devraient concentrer leur attention sur le plan à moyen terme, qui

doit être envisagé en tenant compte de trois facteurs importants : la situation financière à laquelle la FAO doit faire face, les tendances des programmes extérieurs et les demandes que la FAO devra satisfaire suite aux discussions tenues par d'autres instances intergouvernementales. M. Jackson a brièvement décrit la situation financière actuelle et les tendances des programmes extérieurs de la FAO; il a évoqué les conséquences du plan d'action qui sera examiné par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et souligné la nécessité de formuler des programmes futurs de la FAO avec une certaine austérité, tout en conservant assez de souplesse pour permettre de modifier la structure des activités et les modes d'action.

Election du bureau

5. Le Comité a élu à l'unanimité :

H.K. Seip (Norvège) comme Président

E.A. Takacs (Argentine) comme Premier Vice-Président

6. Les délégués dont les noms suivent ont été élus comme vice-présidents représentant les autres régions (Afrique, Asie et Extrême-Orient, Proche-Orient, Amérique du Nord et Région Sud-Ouest du Pacifique) :

B. Dioum (Sénégal)

T.N. Srivastava (Inde)

M.A. Shirazi (Iran)

G.P. Thomas (Canada)

D.A.N. Cromer (Australie)

7. Le Président, en accord avec les Vice-Présidents, a nommé les délégués dont les noms suivent au Sous-Comité de rédaction :

R.K. Arnold (Etats-Unis)

Y. Betolaud (France)

G.R. Gomez Ricano (Cuba)

H. Hafsia (Tunisie)

A. Halasz (Hongrie)

K.D. Menon (Malaisie)

Le Sous-Comité de rédaction a choisi M. K.D. Menon comme président.

Conférence inaugurale

8. Une conférence inaugurale sur "La notion des limites du renouvellement des ressources naturelles comme élément de la dynamique du développement" a été prononcée par Paul-Marc Henry, qui était jusqu'à une date récente administrateur adjoint du Programme des Nations Unies pour le Développement et qui dirige à présent le Centre de développement de l'OCDE à Paris. On trouvera à l'Annexe II le texte intégral de cette Conférence.

Adoption de l'ordre du jour

9. L'ordre du jour provisoire (Doc. COFO-72/1) a été adopté sans commentaires. Il est reproduit à l'Annexe III. La liste des documents (COFO-72/INF 1) figure à l'Annexe IV.

II. POLITIQUE FORESTIERE

La forêt et l'environnement : propositions d'action concernant la foresterie, la conservation des ressources génétiques, les parcs nationaux et la faune sauvage en vue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement en 1972

10. Le Comité a été informé de la participation du Département des forêts aux préparatifs de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement qui doit se tenir à Stockholm en juin 1972. Le Département était notamment représenté aux réunions du Comité préparatoire et a rédigé deux documents de base touchant aux aspects "environnement" de l'aménagement des ressources naturelles, FO:HE/72/1, consacré à la foresterie et auquel ont contribué l'Unesco et l'OMS, et FO:HE/72/2 sur la faune sauvage, les parcs nationaux et la récréation en plein air, rédigés en collaboration avec l'UICN, l'Unesco et l'OMS. Le Secrétariat ONU de la Conférence de Stockholm a utilisé ces documents ainsi que d'autres rapports présentés par les gouvernements pour établir son document définitif A/CONF.48/7 (COFO - 72/3 Sup. 1). Le Comité des forêts a pu examiner des extraits pertinents des recommandations en vue d'actions au niveau international contenues dans ce document.
11. Le Comité a noté que plusieurs des propositions soumises par la FAO au Secrétariat de la Conférence des Nations Unies ont été écartées et n'ont pas été incorporées dans le document définitif destiné à la réunion de Stockholm; c'est notamment le cas des études internationales sur les avantages indirects de la forêt, qui ne semblent avoir été retenues qu'au niveau national. D'autres questions, notamment celles des terres marginales, ont été incorporées dans des chapitres concernant d'autres domaines, par exemple celui sur l'occupation des sols.
12. A l'issue d'une discussion prolongée, il a été convenu que les forestiers du monde entier devraient relever le défi et travailler activement à réaliser un équilibre entre les besoins de l'homme et son environnement. Depuis des décennies, si ce n'est des siècles, lorsqu'on parle environnement on pense en particulier aux forêts. Depuis longtemps, les services forestiers ont des responsabilités dans le domaine de l'environnement; ils doivent continuer à appliquer des politiques dynamiques et éveiller l'opinion publique en leur faveur.
13. On doit cependant se poser la question de définir l'environnement que l'on souhaite et les moyens que l'on peut y consacrer. Il n'y a pas forcément incompatibilité entre la production forestière et la protection de l'environnement mais, au contraire, complémentarité; il est très important que les forestiers soient en communication avec le public de manière que ce dernier, parfois trompé par une propagande fallacieuse ou passionnelle qui le persuade que les activités forestières sont contraires au respect de l'environnement, puisse être correctement tenu au courant de ces questions. Peut-être la meilleure manière d'unir et d'amalgamer les fonctions sociales et productives de la forêt est-elle de faire de la foresterie une entreprise rentable. Les autorités forestières devraient lancer des campagnes pour démontrer le rôle des industries forestières dans le développement économique national. Le Comité insiste sur le fait que les forestiers, qui ne peuvent accomplir seuls toutes ces tâches, ne doivent cependant pas rester sur la défensive.
14. Les recommandations visant à conserver l'environnement doivent être réalistes, faciles à mettre en oeuvre, et ne doivent pas être trop recherchées. L'aménagement forestier doit s'adapter dans certains cas, mais il faut reconnaître que certaines pratiques forestières, par exemple les coupes à blanc, l'ouverture du couvert des peuplements naturels pour permettre la régénération, ou encore la création de peuplements artificiels, s'il est vrai qu'elles modifient les écosystèmes, ne détériorent pas nécessairement l'environnement.

15. Plusieurs délégués ont évoqué les dernières réalisations de leur pays en matière de conservation de l'environnement, par exemple la création d'un système de parcs nationaux et de réserves naturelles, la réduction des dégâts provoqués par les émanations industrielles nuisibles, la conservation des ressources génétiques, les ententes entre pays pour la protection des oiseaux migrateurs. Le représentant de l'UICN a insisté sur le rôle des parcs nationaux dans ce domaine, sujet qui sera étudié en profondeur lors de la seconde conférence mondiale sur les parcs nationaux organisée conjointement par la FAO et l'Unesco et qui doit se tenir aux Etats-Unis en septembre de cette année.
16. Le Comité souscrit aux recommandations par secteur soumises à la Conférence de Stockholm et demande au Directeur général de la FAO d'en aviser le Secrétariat de la Conférence. Il invite ses membres à faire part de cette approbation aux délégations nationales qui se rendront à Stockholm. Le Comité accepte qu'on ajoute une recommandation demandant des études sur les conséquences pour les forêts de l'urbanisation, de l'industrialisation et de l'usage excessif aux fins de récréation, ainsi que sur les seuils critiques au-delà desquels l'environnement forestier se détériore. Il a été noté qu'une proposition est incluse concernant des études sur la détérioration des écosystèmes en relation avec les polluants importants à l'échelle internationale, mais ce sujet a paru trop général.
17. Certains délégués ont déclaré que si la FAO est chargée de coordonner un programme international de recherches et d'échanges d'informations sur les incendies de forêts, les parasites et les maladies, cela ne devrait pas se traduire par la création d'un nouveau service au sein de l'Organisation. Certains délégués croient que la FAO possède déjà, dans le cadre de son programme ordinaire et de ses programmes extérieurs actuels, les moyens d'assumer des activités nouvelles en matière de contrôle permanent de l'évolution de la couverture forestière sur l'ensemble de la planète. Le Comité a toutefois été informé que, dans les conditions financières actuelles de l'Organisation, la FAO n'a aucune possibilité d'entreprendre de nouvelles activités de ce genre sans un financement extrabudgétaire supplémentaire. Le Comité estime que les discussions de Stockholm permettraient de clarifier cette question.
18. Le Comité note que le Conseil de la FAO sera informé des résultats de la Conférence de Stockholm lors de sa prochaine session, et qu'il évaluera alors leur incidence sur les objectifs et les priorités de l'Organisation, ainsi que sur les programmes de travail en cours et les plans à moyen terme du Département des forêts.
19. Le Comité estime que l'environnement doit être pris en considération pour toute décision dans le domaine forestier et que toute action doit s'inspirer de cette préoccupation. On a mis en garde contre une séparation entre, d'une part, les organismes et mécanismes chargés de protéger et de conserver les ressources naturelles et, d'autre part, ceux qui s'occupent de mettre en valeur et d'utiliser ces ressources. Ces deux types d'organismes sont complémentaires. Cela s'applique aussi bien au niveau national qu'au niveau international, et est valable tant pour le secteur privé que pour le secteur public de l'économie. Pour ce qui est de l'action au niveau international, la FAO est l'organisme qui doit en assurer la coordination.

L'homme dans la technologie forestière

20. Le Comité a examiné le document COFO-72/2 et a été informé qu'il s'agit du prolongement des débats de la dernière réunion du Comité ad hoc des forêts sur "l'évolution des responsabilités des services forestiers nationaux devant la modification et l'accroissement des exigences économiques et sociales".

21. Plusieurs délégués ont souligné que les politiques forestières nationales devraient faire partie intégrante du plan de développement économique et social du pays. Il faudrait s'efforcer de formuler des objectifs précis valables pour le secteur forestier, mais il appartient à chaque pays de choisir les méthodes qu'il veut appliquer, d'autant qu'il n'existe pas de solution uniforme en raison de la grande diversité des conditions. Pour établir des priorités dans ce domaine on devrait prendre en considération non seulement le profit financier mais aussi les améliorations sociales possibles. On a souligné l'important effet multiplicateur des investissements forestiers sur l'économie nationale.

22. Il a été suggéré que les entreprises forestières pourraient dans certains cas être associées à des opérations agricoles pour accroître les possibilités d'emploi et les services sociaux à l'échelon local.

23. La nécessité d'intégrer les diverses phases de la foresterie et des industries forestières exigera parfois un nouvel aménagement des responsabilités de planification, d'exécution et d'encadrement. Pour une meilleure stabilité de l'emploi, il serait utile d'accroître le financement et d'assouplir le fonctionnement budgétaire des administrations forestières nationales.

24. En ce qui concerne la mécanisation, différentes politiques pourraient être envisagées. Dans les pays à développement économique rapide, les machines doivent remplacer la main-d'oeuvre pour maintenir la compétitivité, tandis que là où le développement est lent cette nécessité est moins pressante. Toutefois, dans un cas comme dans l'autre, il faut accroître la productivité de la main-d'oeuvre par la mécanisation, une meilleure formation des travailleurs et leur utilisation permanente. Les pays en voie de développement souffrent souvent d'une pénurie de capital et de devises et ont donc intérêt à adopter des techniques moins poussées qui, tout en supprimant les tâches pénibles et éprouvantes, restent basées sur une utilisation intensive de la main-d'oeuvre.

25. Plusieurs délégués ont souligné l'importance d'une participation de l'Etat aux entreprises forestières et la nécessité de mieux informer le public. La formation à tous les niveaux est indispensable, mais jusqu'à présent on s'est souvent contenté de solutions *ad hoc*, notamment pour les ouvriers forestiers. Il serait important de changer cette façon de procéder car la formation professionnelle est indispensable pour tirer parti de la technologie. Il faudrait encourager le travailleur en satisfaisant ses exigences - sécurité de l'emploi, bonnes conditions d'hygiène et de sécurité, promotion, loisirs, et rémunération au moins égale à celle des autres catégories professionnelles. Pour accroître la productivité, on pourrait utiliser plus largement des systèmes de rémunération avec primes. On a souvent observé que les jeunes d'un bon niveau de formation mais manquant d'expérience pratique répugnent au travail manuel, ce qui rend le recrutement difficile aussi bien dans les pays en voie de développement que dans les pays développés.

26. De l'avis du Comité, la FAO devrait servir de catalyseur et d'agent d'exécution pour le transfert des connaissances. Il faudrait envisager de créer des groupes régionaux, tels que le Comité FAO/CEE/OIT des techniques de travail en forêt et de la formation des ouvriers forestiers, pour développer les échanges d'expérience et la recherche.

27. Le Comité souligne que, si jusqu'à présent les aspects économiques de la foresterie ont revêtu une importance prioritaire, il faudrait maintenant faire une place plus large aux critères humains et sociaux dans la foresterie. Cette préoccupation trouve également son expression dans le choix du thème principal du Septième Congrès forestier mondial qui aura lieu en octobre 1972, à savoir "la forêt et le développement socio-économique"; à cette occasion, la question de l'homme dans la technologie forestière sera étudiée d'une manière plus approfondie.

Incidences de l'évolution récente du commerce des copeaux de bois sur les politiques forestières

28. Le Comité a étudié le document COFO-72/1 qui traite de l'essor rapide du commerce des copeaux de bois transportés sur de longues distances et de ses conséquences pour la foresterie. Bien que les délégués se soient déclarés satisfaits de l'analyse contenue dans ce document, ils se sont montrés soucieux d'obtenir des renseignements plus détaillés sur les coûts de production et de transport, ainsi que sur les marchés et les cours.
29. Des détails sur l'organisation et le développement des exportations australiennes et néo-zélandaises ont été donnés au Comité qui a également reçu des informations sur l'exportation par la Malaisie occidentale de copeaux de bois d'hévéa, opération qui a favorisé le renouvellement des plantations de caoutchouc par la mise en place d'hévéas à haut rendement.
30. Le chef de la délégation japonaise a fait connaître au Comité que son pays, qui est actuellement le principal acheteur de copeaux, est disposé à donner des renseignements sur la technologie et les marchés des copeaux et à collaborer à l'implantation d'industries viables à base de copeaux dans les pays d'origine en fournissant une aide technique et des possibilités de financement.
31. On a évoqué les possibilités qu'offre le transport sur de longues distances des copeaux de bois pour résoudre les problèmes que pose l'utilisation plus complète des forêts tropicales hétérogènes. Des délégués ont indiqué que, bien que la fabrication de pâte à partir de feuillus tropicaux en mélange ne pose pas de problèmes techniques importants, elle présente encore des difficultés d'ordre économique et financier. Il faut noter cependant que des lots de copeaux ont été expédiés avec succès à partir d'emplacements favorables. Reste la nécessité d'améliorer les connaissances sur les techniques de récolte et sur l'entreposage.
32. Le Comité reconnaît que, bien qu'il y aurait intérêt pour des raisons d'économie d'échelle à transporter les copeaux dans des cargos d'au moins 100 000 tonnes, des tonnages inférieurs s'adaptent mieux aux équipements portuaires limités et faciliteraient l'utilisation des forêts de moindre étendue. On a estimé que des recherches en matière de conception de ce type de bateau pourraient être fécondes pour le développement ultérieur de l'industrie des copeaux de bois.
33. Plusieurs délégués ont souligné l'importance qui s'attache à l'intégration des industries forestières mécanisées et à l'utilisation des copeaux de bois pour la fabrication de panneaux de fibres et de particules. A ce propos, on a évoqué la question de la distance à laquelle se situe le seuil de rentabilité du transport des copeaux provenant de résidus ou obtenus à partir de bois rond.
34. Il a été fait allusion à des cas d'interdiction d'exportation des bois bruts (y compris les copeaux) et on a fait remarquer que plusieurs pays industrialisés ont trouvé avantage dans divers cas à exporter des copeaux qui, souvent, ne sont qu'un élément d'une vaste gamme de produits forestiers. Malgré les avantages évidents de cette industrie, qui exige peu de capitaux pour le développement d'une infrastructure et la formation de techniciens, la plupart des pays tiennent à ne considérer les exportations de copeaux que comme une première étape du développement d'industries nationales de la pâte et du papier pour le marché local et l'exportation.

35. La délégation norvégienne a évoqué la préparation du Colloque FAO/NORAD ⁽¹⁾ sur la production, la manutention et le transport des copeaux de bois qui doit se tenir à Hurdal, Norvège, du 13 août au 9 septembre 1972. Ce colloque a pour objet d'examiner les possibilités et les limites, tant économiques que techniques, du traitement des copeaux de bois en forêt et de leur transport sur de longues distances, ainsi que l'effet de ces activités sur l'aménagement des forêts et la politique forestière. Une aide financière sera accordée à 40 représentants des pays en voie de développement pour leur permettre de participer à ce symposium.
36. Le Comité a indiqué qu'il continuerait de suivre avec intérêt l'évolution de ce secteur important de l'économie forestière.

III. EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA FAO DANS LE SECTEUR FORESTIER

Plan à moyen terme de la FAO pour 1974-77 et Programmes de terrain

a) Considérations générales

37. La principale tâche dévolue au Comité par le Conseil de la FAO était d'examiner le Plan à moyen terme de l'Organisation pour 1974-77 (document C 71/15) et (a) d'exprimer son point de vue sur les classements A à D attribués aux divers sous-programmes forestiers, (b) de fournir une orientation au Département pour déterminer les priorités dont on devrait s'inspirer dans la préparation du Programme de travail et budget pour 1974-75 et (c) de conseiller le Département quant aux indications de tendances à assigner aux sous-programmes forestiers pour la période 1978-79.
38. Pour faciliter ce travail, on a adopté une procédure d'examen simultané du Programme ordinaire et des programmes extérieurs, étant donné qu'ils sont étroitement liés. Le Comité a reçu des informations sur la réalisation du programme approuvé pour 1972-73 et sur les travaux accomplis durant les années précédentes. A ce propos, de nombreux délégués ont demandé que des informations plus complètes soient données sur les tendances du passé.
39. La plupart des délégués ont approuvé le mode de présentation des propositions préliminaires relatives aux sous-programmes utilisé par le Département des forêts dans le document COFO-72/8. Le Comité a suggéré que l'on donne systématiquement aux sous-programmes de toutes les unités de l'Organisation une présentation similaire afin de faciliter l'évaluation des mérites relatifs de chacun dans leur domaine de concentration respectif et celle des progrès réalisés pour atteindre les objectifs. Le plan à moyen terme constitue une indication très utile de l'avenir et exprime les besoins et les désirs des Etats membres, mais il ne saurait évidemment pas refléter le niveau des budgets futurs.
40. Le Comité reconnaît que la présentation du Programme de travail et du budget de la FAO par domaine de concentration, telle qu'elle a été adoptée par la Conférence de la FAO, fait parfois apparaître anormale la répartition des sous-programmes forestiers entre les domaines de concentration. Bien que reconnaissant les raisons de ces anomalies, le Comité n'en estime pas moins qu'il y a encore lieu de cerner avec plus de précision les titres de certains sous-programmes, de mieux définir leurs objectifs et de mieux harmoniser les priorités au sein de chacun.

(1) NORAD = Norwegian Agency for International Development (Agence norvégienne pour le développement international) : organisme norvégien de coopération internationale.

41. Le Comité a été informé des difficultés financières que connaît actuellement l'Organisation, dues aux fluctuations monétaires et à d'autres facteurs. Des économies doivent être réalisées, par exemple en prolongeant les délais de recrutement pour pourvoir tant aux postes nouveaux qu'à ceux qui sont devenus vacants, ou en réduisant les voyages. Certains délégués ont suggéré en plus que les nécessaires augmentations soient compensées par une réduction des sous-programmes dont l'ordre de priorité est moins élevé. Le Département des forêts ne s'est pas encore vu obligé, à cause de restrictions financières, d'amputer ou de réduire sérieusement son programme de travail ordinaire approuvé pour 1972-73. Si l'on procède à des réductions, ce sera sans doute faute d'avoir pu trouver des sources de financement extra-budgétaires.
42. L'exécution intégrale du programme de travail, spécialement en ce qui concerne les études, les réunions, les séminaires et les centres de formation, dépend dans une large mesure des crédits extra-budgétaires dont on pourra disposer (crédits fournis en majeure partie par des organismes nationaux d'aide bilatérale). Le Comité estime que cette dépendance a des incidences complexes et des prolongements importants qui méritent un examen approfondi à sa prochaine session.
43. En ce qui concerne la reprise de la publication d'Unasylva, le Comité a pris note qu'un expert-conseil étudie actuellement la politique de l'Organisation en matière de publication de périodiques. Toutefois, il exprime fermement le vœu qu'Unasylva continue d'exister.
44. Le vœu a été émis de voir les Bureaux forestiers régionaux réintégrés dans le Département des forêts. Le Comité a été informé qu'un expert-conseil nommé par le Directeur général étudie actuellement toute la structure régionale de l'Organisation.

b) Programmes de terrain

45. Le Comité approuve la façon dont les activités du Programme ordinaire et celles des programmes extérieurs continuent à être intégrées au sein du Département des forêts comme c'était le cas dans l'ancienne Division des forêts et des industries forestières. Le Comité est conscient que les deux programmes se complètent ainsi mutuellement, chacun étant renforcé par la supervision assurée par l'autre dans le cadre d'une structure faite pour maintenir cette intégration.
46. Le Comité estime que c'est la seule façon réaliste de mener ces activités étroitement liées. En outre, le Comité devrait continuer à avoir la possibilité d'examiner tous les programmes ensemble comme il a pu le faire à cette première session.
47. Le Comité a été informé des nouvelles procédures de programmation par pays pour le PNUD. Il prend note de la croissance considérable prévue des opérations de terrain dans le secteur forestier, financé par des ressources extra-budgétaires (essentiellement celles attribuées par le PNUD, mais aussi les fonds de dépôt). Les grands projets, comportant plus de 100 000 dollars de dépenses, représenteront 85 pour cent des fonds PNUD administrés par le Département des forêts. Il est prévu que les dépenses annuelles passeront de 11 millions de dollars en 1971 à environ 15 millions de dollars en 1974 ou en 1975. Ce dernier chiffre représente au moins 7 fois le budget actuel du Programme ordinaire. Quant au nombre des projets, on peut s'attendre à ce que, pour les grands projets en opération, il passe de 53 en 1971 à 79 en 1974. Cette estimation se fonde sur ce que l'on sait déjà des programmes par pays déjà approuvés ou en projet.

c) Examen constructif des sous-programmes

48. Le Comité souscrit en général aux propositions relatives aux sous-programmes pour la période 1974-75, contenues dans le document COFO-72/8. L'ordre de priorité des sous-programmes et des éléments de chaque sous-programme est envisagé plus loin dans ce rapport; on trouvera dans les paragraphes qui suivent certaines considérations que les délégués ont formulées en examinant chaque sous-programme à tour de rôle.

2.1.2.6 - Renforcement des institutions et services forestiers

Le Comité a clairement exprimé la conviction que le renforcement et la modernisation des institutions et des services sont, avec l'enseignement et la formation, la base même de tout progrès dans le développement rationnel du secteur des forêts et des industries forestières. On a souligné les liens entre ce sous-programme et ceux qui touchent directement à la conservation de l'environnement. On a souligné également que les recherches en matière d'organisation et de méthodes et l'étude comparative des administrations nationales (en particulier celle des tableaux d'effectifs) sont très utiles pour aider les pays en voie de développement à mettre sur pied leurs structures institutionnelles.

2.1.3.6 - Enseignement forestier

Le Comité souligne l'importance fondamentale des activités de la FAO dans le domaine de l'enseignement et de la formation forestiers. Considérant que l'enseignement forestier au niveau universitaire et les relations publiques ont tenu et continuent à tenir une place prépondérante dans les activités de la FAO, le Comité se prononce en faveur d'une réorientation du sous-programme, qui devra à l'avenir faire plus de place à des facteurs qualitatifs, à la foresterie d'environnement, à la formation professionnelle, avec le concours de l'OIT, et à la formation du personnel des industries forestières de tous les niveaux (ce dernier point a été particulièrement souligné). Cette réorientation va dans le sens des recommandations de la Consultation mondiale sur l'éducation et la formation forestières qui a eu lieu à Stockholm en 1971. A ce propos, quelques délégués ont proposé que le titre du sous-programme devienne: "Enseignement et formation pour la foresterie et les industries forestières".

2.2.1.4 - Prospection forestière

Le Comité s'étonne du rang relativement bas donné à ce sous-programme dans les priorités du programme à moyen terme de la FAO. Ceci ne pourrait être justifié que si des activités connexes sont également comprises dans les sous-programmes 2.1.2.6, 2.5.3.2 et 2.6.2.4. On a expliqué que toute décision d'action en matière de surveillance et d'évaluation continue des ressources forestières qui pourra être prise à la suite de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement influera sur l'importance donnée à ce sous-programme.

Le Comité doute que l'impulsion due aux travaux de la FAO dans ce domaine ait donné aux pays en voie de développement un élan suffisant pour que l'Organisation puisse relâcher ses efforts. La prospection des ressources est une opération continue et les techniques progressent sans cesse. Par ailleurs, le Bureau des bois tropicaux fera appel à des études dans ce domaine.

De l'avis du Comité, l'étude de l'intégration des paramètres d'exploitation dans les inventaires forestiers est un point important et devra prendre en considération non seulement les facteurs de classification du terrain, mais aussi le classement par qualité des arbres sur pied. Il ne faudrait pas négliger la prospection des produits forestiers secondaires qui, dans certains pays, constituent une part substantielle de la production des forêts.

Le Comité note que l'utilité en foresterie des images obtenues par télé-détection à partir de satellites doit encore être convenablement évaluée; il met en garde contre l'abandon prématuré des méthodes traditionnelles d'inventaire tant que les nouvelles techniques n'auront pas fait leurs preuves.

2.2.2.5 - Boisement et reboisement

Le Comité note que ce sous-programme est intimement lié au sous-programme 2.2.3.2 (Amélioration des essences forestières). Tous deux mettent l'accent sur les régions tropicales. La FAO a participé dans le passé à de nombreuses activités visant à mettre au point des techniques efficaces de boisement et de reboisement en terrain aride ou dégradé, notamment au Proche-Orient. A cet égard, ce sous-programme est étroitement lié aux activités relatives aux terres marginales envisagées dans le sous-programme 2.4.1.3. Non seulement le boisement est utile parce qu'il crée de nouvelles ressources, mais il est important par les possibilités d'emploi qu'il offre. D'où le nombre de projets de boisement au titre du Programme alimentaire mondial.

Le Comité approuve les grands projets proposés dans ce sous-programme. Il suggère que les organismes de financement soient invités à la conférence envisagée sur l'intégration des peuplements artificiels et des industries consommatrices de bois, car les programmes de plantation exigent de fortes mises de fonds initiales. En évaluant la rentabilité des projets de boisement, il faudrait tenir compte de leur incidence exacte en matière d'emploi et d'autres avantages sociaux.

Du point de vue technique, il conviendrait de réexaminer constamment les diverses options possibles, comme par exemple les semis directs, l'utilisation de plants à racines nues, ou encore l'utilisation de plants en pots ou autres récipients. Il est quelquefois nécessaire de modifier des méthodes classiques ou de les abandonner en faveur des techniques plus récentes.

Plusieurs pays en voie de développement s'intéressent de plus en plus à la culture et à la commercialisation du peuplier, en plus des pays européens où cette production est traditionnelle. La Commission internationale du peuplier compte maintenant parmi ses membres des pays de toutes les régions du monde.

2.2.3.2. - Amélioration des essences forestières

Le Comité reconnaît que ce sous-programme, et particulièrement tout ce qui concerne les ressources génétiques forestières, constitue une base indispensable à de nombreux autres sous-programmes. L'amélioration de certaines essences forestières pourrait aboutir à des augmentations de rendement du même ordre de grandeur que ce qui a été obtenu avec d'autres arbres, par exemple l'hévéa, mais c'est une entreprise relativement de longue haleine: c'est pourquoi il faut agir énergiquement dès maintenant.

Une proposition du Secrétariat pour la révision du Catalogue des graines forestières de la FAO a été acceptée.

Le Comité note les apports très substantiels de l'aide bilatérale dans ce domaine et remarque que la Commission des forêts pour l'Amérique du Nord a souligné à sa dernière session l'importance de la conservation du matériel génétique. Il reconnaît que la contribution financière de la FAO n'a pas abouti à la création de la banque de semences qu'il était prévu d'établir au Mexique et espère que cette contribution financière pourra être augmentée par la suite.

2.2.4.4 - Sylviculture et aménagement

De l'avis du Comité, l'aménagement forestier englobe non seulement les questions mentionnées sous ce titre, mais aussi des sujets classés dans divers autres sous-programmes, par exemple l'aménagement des bassins versants, la protection des forêts et l'exploitation.

Le Comité souligne l'importance de l'environnement en matière d'aménagement forestier et note ses nombreuses incidences économiques et sociales aux différents niveaux de prise de décision. Il se félicite de la première réaction favorable du PNUD à l'idée de financer un centre de formation sur la sylviculture et l'aménagement des forêts denses tropicales.

2.2.4.5 - Exploitation, transport et équipement forestiers

Le Comité souligne l'importance du travail de la FAO en matière d'exploitation, de transport et d'équipement. Le Comité accueille favorablement le projet d'étude sur l'accessibilité des forêts et des terres forestières, qui est lié à l'étude sur l'intégration de paramètres d'exploitation aux inventaires forestiers classée dans le sous-programme 2.2.1.4, et insiste sur l'importance de cette étude pour le développement et l'utilisation des ressources.

Le Comité souligne que la formation et l'amélioration des méthodes et techniques de travail sont rapidement rentables sur le plan économique et social, ce dont il faudrait tenir compte dans les activités de la FAO en matière d'enseignement.

Le Comité reconnaît la grande utilité du travail du Comité FAO/OIT/CEE sur les techniques de travail en forêt et la formation des ouvriers forestiers. Les activités au titre du sous-programme 2.2.4.5 devront être soigneusement coordonnées avec celles de ce Comité mixte. La FAO devrait envisager les possibilités de créer des organismes analogues dans d'autres régions; le Comité n'ignore pas, toutefois, les difficultés d'un tel projet.

Le Comité approuve le projet de convoquer une conférence mondiale sur l'exploitation et le transport des produits forestiers.

2.4.1.3 - Conservation des forêts et de la faune sauvage

Compte tenu de l'expérience accumulée par la FAO et des études et activités diverses qu'elle a menées à bien dans ce domaine, le Comité approuve la nouvelle approche consistant à intégrer une partie de ces actions dans un programme global relatif aux terres marginales qui aurait pour but d'arrêter la détérioration des terres et de les restaurer pour en tirer les biens et services qu'elles peuvent produire. Les terrains exploités en aval et les terres avoisinantes seraient protégés du même coup. Le Comité invite le Département des forêts à entreprendre l'exécution du programme pour 1972-73 sans attendre les résultats de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, dans la mesure des moyens financiers disponibles. Il a été informé que l'on commencera prochainement à agir dans ce sens au Proche-Orient. Il recommande d'entreprendre des activités analogues dans d'autres régions.

Vu la préoccupation croissante dont l'utilisation intégrée des terres et la qualité de l'environnement sont l'objet, le Comité insiste sur l'importance de ce sous-programme, ainsi que sur celle du 2.5.2.3, pour tout le travail de la FAO en matière d'environnement humain.

Le Comité exprime son souci concernant les problèmes posés par l'aménagement des bassins versants et demande au Département des forêts d'y apporter toute l'attention requise dans le cadre de ce sous-programme. On a rappelé les conclusions du Séminaire

sur l'aménagement des bassins versants en Amérique latine, tenu à la Plata (Argentine) du 22 novembre au 16 décembre de l'année dernière, qui a mis en lumière les lignes d'action qui pourront aider à la solution de ces problèmes dans cette partie du monde.

2.4.2.3 - Protection des forêts

Le Comité souligne qu'il est important de protéger les forêts, surtout contre le feu qui, en l'absence d'une protection soigneuse, peut détruire en une année plus de forêts qu'on n'en régénère grâce aux programmes de reboisement. Les incendies forestiers sont un risque commun à presque tous les pays, et le Comité estime que la FAO devrait intensifier ses activités dans ce domaine. L'IUFRO devrait être étroitement associé à l'effort commun.

Le Comité convient, en outre, de la nécessité d'un travail constant sur les parasites et les maladies, dont on estime qu'ils détruisent dans certains pays plus de bois qu'il n'en est utilisé au profit de l'homme. Il appuie la proposition d'organiser un deuxième colloque mondial consacré à cette question mais recommande de prendre pour thème la lutte intégrée contre les parasites et non pas seulement les méthodes biologiques. Les dommages causés par le pâturage dans certains pays ont aussi été évoqués et devraient tenir plus de place dans le sous-programme approprié (2.4.1.3). Les effets nocifs sur l'environnement, dus à un usage abusif de produits chimiques en vue de la protection des forêts, doivent être pris en compte et étudiés.

2.4.3.2 - Traitement, entreposage et distribution du bois d'oeuvre

Le Comité convient de l'importance des questions de séchage et de conservation du bois, surtout pour élargir l'utilisation des essences peu employées dans les pays en voie de développement et pour concurrencer les matériaux de remplacement tels que le béton pour les traverses de chemin de fer. Les industries chimiques et celles qui se spécialisent dans la conservation sont très dynamiques dans le monde entier, et le rôle de la FAO consiste essentiellement à conseiller les pays membres et à apporter son appui aux projets de terrain.

2.5.1.5 - Etudes sur les marchés de produits forestiers

Le Comité exprime l'opinion que les activités prévues dans ce sous-programme sont utiles aux Etats membres pour l'identification et l'évaluation des débouchés ouverts à leurs produits forestiers. Il reconnaît que les marchés du secteur forestier connaissent une évolution rapide, les matériaux classiques étant complétés par des produits récents à base de bois ou d'autres matières. La répartition géographique de la production, surtout pour certaines dimensions et certaines qualités, se déplace vers de nouvelles zones, particulièrement dans les régions tropicales, et la gamme des assortiments de bois tend à s'élargir, les approvisionnements traditionnels étant désormais trop limités pour satisfaire une demande en expansion. A ce propos, le Comité note que ce travail de préparation d'études analytiques doit s'intensifier, sous la forme, par exemple, de nouvelles études sur l'évolution des perspectives du secteur du bois dans les régions en développement et d'une étude révisée et mise à jour des tendances du marché des bois en Europe.

2.5.2.2 - Commercialisation des produits forestiers et promotion des échanges de ces produits

La commercialisation et la promotion des échanges sont des préoccupations fondamentales pour de nombreux pays soucieux de développer leurs marchés intérieurs et extérieurs; la FAO pourrait utilement les aider par des conseils et des orientations.

Le Comité a été mis au courant d'un projet international patronné par le PNUD qui en est actuellement au stade des opérations préliminaires menées en liaison étroite avec la CNUCED en vue d'étudier la possibilité de créer un Bureau des bois tropicaux. Le Comité, en prenant note de cette importante initiative au service des pays en voie de développement, manifeste la ferme conviction que ce projet devrait rester sous l'égide de la FAO et de son Comité des forêts. L'éventualité de bureaux régionaux sous la supervision d'un bureau central devrait être étudiée rapidement.

2.5.2.3 - Parcs nationaux et aménagement de la faune sauvage

Le Comité reconnaît que les parcs nationaux peuvent constituer un élément important de la protection de l'environnement et que ce sous-programme est l'un des moyens les plus efficaces de matérialiser les activités de la FAO en matière de foresterie d'environnement.

Le tourisme à base de visite des parcs nationaux et de vision de la faune est en train de devenir une importante ressource économique dans beaucoup de pays en voie de développement. Il faut adopter une approche favorisant toute la gamme des parcs et réserves, plutôt que de s'en tenir à une définition étroite des parcs nationaux, les limitant aux seules régions complètement protégées.

Plusieurs délégués ont dit que la FAO devrait aider à mettre au point des méthodes appropriées d'inventaires de la faune, utilisant en particulier les techniques de détection à distance.

2.5.3.2 - Industries forestières

Le Comité note que les projets de terrain rattachés à ce sous-programme sont en augmentation et souligne l'importance des activités de la FAO dans ce domaine.

Le Comité donne son appui aux projets de nouvelles consultations internationales sur les panneaux dérivés du bois et sur la pâte et le papier.

Le Comité appuie également les projets visant à accroître l'utilisation des feuillus tropicaux en mélange mais demande instamment que, parallèlement à ces efforts, on cherche à utiliser les volumes considérables d'essences feuillues jusqu'à présent peu employées qui existent dans de nombreuses zones tempérées.

On a appelé l'attention sur le rôle efficace que joue en Afrique le Groupe consultatif mixte CEA/FAO sur les industries forestières et le Comité souhaite que ce groupe puisse être élargi, ainsi que ses activités. La Consultation mondiale sur les utilisations du bois dans la construction d'habitations, qui s'est tenue au Canada en 1971, a été citée comme une contribution très utile à la promotion de l'utilisation du bois.

2.6.2.4 - Statistique, analyse et planification forestières

Le Comité approuve l'intention de mettre sur ordinateur les données statistiques de base des travaux du Département des forêts en matière d'analyse économique et de planification.

Le Comité apprécie l'extension et l'utilité des activités de ce sous-programme. En particulier, il souligne la nécessité d'aider les gouvernements à redéfinir ou à mettre à jour leurs politiques et plans forestiers, à mesure que la planification nationale devient plus élaborée et mieux intégrée.

Le Comité recommande que des crédits soient prévus sans tarder pour permettre la publication du manuel envisagé sur la planification du développement forestier.

d) Priorités des sous-programmes

49. Les observations formulées par les délégués au cours de l'examen des sous-programmes ont mis en lumière la difficulté d'aboutir à un accord sur les priorités relatives à octroyer aux sous-programmes. Les priorités diffèrent inévitablement d'un pays à l'autre et d'une région à l'autre. Il est encore plus difficile de se mettre d'accord sur les sous-programmes les moins prioritaires ou sur ceux qui devraient être purement et simplement éliminés. Plusieurs délégués ont fait remarquer que les programmes de la FAO devraient couvrir l'ensemble des sujets, encore qu'avec une intensité variable. De plus, le Comité prend note de certains facteurs d'incertitude, par exemple la montée de l'inquiétude pour l'environnement et les préoccupations croissantes en matière d'emploi qui, sans aucun doute, provoqueront des modifications de l'ordre des priorités à moyen terme. Des délégués ont exprimé le point de vue qu'il ne devrait pas être envisagé sous une approche étroite. Cette approche doit être pluridisciplinaire.

50. De nombreux délégués ont souligné la nécessité d'une grande souplesse et des suggestions ont été faites pour l'emploi accru de consultants et de sous-contracts. Une suggestion a été faite également de limiter à 3 ans les contrats d'une partie du personnel. Il a été estimé que ces suggestions aideraient à assurer une plus grande souplesse dans le programme de travail du Département des forêts.

51. Compte tenu des relations étroites entre certains sous-programmes, il a été suggéré de les fusionner, par exemple le 2.4.1.3 "Conservation des forêts et de la faune sauvage" avec le 2.5.2.3 "Parcs nationaux et aménagement de la faune sauvage"; le 2.5.1.5 "Etudes sur les marchés de produits forestiers" avec le 2.5.2.2 "Commercialisation des produits forestiers et promotion des échanges de ces produits"; et 2.4.3.2 "Traitement, entreposage et distribution du bois d'oeuvre" avec 2.5.3.2 "Industries forestières". On n'a pas insisté sur ces regroupements car il a été observé qu'une partie des difficultés provenait du classement des sous-programmes dans les cinq domaines de concentration.

52. Certains délégués se sont étonnés de la disparité entre l'importance des disciplines et l'expansion ou le déclin indiqués dans le document COFO-72/8. On a expliqué que la réduction des dépenses d'une année sur l'autre pour des raisons tactiques ne correspond pas nécessairement à une diminution de l'intérêt de la FAO pour la question. Le Comité a été informé que si un point présente une importance particulière pour tel ou tel pays, on s'efforcera de l'inscrire dans le programme par pays du PNUD. Les Etats membres ont appris que le système exige que des demandes soient soumises immédiatement, faute de quoi elles sont inscrites au programme suivant, ce qui pourrait représenter un délai de 5 ans.

53. On peut identifier certains sous-programmes qui, de l'avis général, méritent la plus haute priorité. Il s'agit de 2.1.2.6 - "Renforcement des institutions et services forestiers" et 2.1.3.6 "Enseignement forestier". Les sous-programmes se classent aussitôt après (par ordre numérique):

- 2.2.3.2 - Amélioration des essences forestières
- 2.2.4.4 - Sylviculture et aménagement (liés à la protection des forêts)
- 2.2.4.5 - Exploitation, transport et équipement forestiers
- 2.5.1.5 - Etudes sur les marchés de produits forestiers
- 2.5.3.2 - Industries forestières
- 2.6.2.4 - Statistique, analyse et planification forestières

Certains délégués ont désigné des sous-programmes comme devant avoir une faible priorité, mais il n'y a pas eu d'accord à ce sujet. En fait, d'autres délégués ont indiqué que ces mêmes sous-programmes revêtent pour eux une priorité importante.

54. Le Comité estime que les avis relatifs aux priorités, qui ont été exprimés par les délégués et dont le Secrétariat a pris note, laissent au Département des forêts toute possibilité de mener une politique sélective et souple répondant aux souhaits et aux besoins des Etats membres et d'évaluer et équilibrer le prochain Plan à moyen terme concernant les activités forestières.

IV. QUESTIONS DECOULANT DE LA 16EME SESSION DE LA CONFERENCE DE LA FAO

Besoins et priorités de la recherche forestière aux fins du développement

55. Le Comité a trouvé dans la note du Secrétariat sur ce sujet, présentée dans le document COFO-72/5, un point de départ pour ses débats. Les nombreuses interventions pertinentes qui ont été faites peuvent être groupées sous les titres suivants: problèmes, besoins et domaines prioritaires, formulation des politiques. Par ailleurs, le représentant de l'Unesco et l'observateur de l'IUFRO ont donné des renseignements intéressants sur le programme de travail de leurs organisations respectives et ont souligné les possibilités de coopération. En ce qui concerne le Programme de l'Unesco sur l'homme dans la biosphère, on a indiqué qu'il risque de faire partiellement double emploi mais que ces chevauchements marginaux peuvent se justifier par la différence d'optique. Le Comité a appris que l'IUFRO vient de se réorganiser de façon à mieux répondre aux besoins en évolution rapide et à faciliter une approche multidisciplinaire chaque fois que cela sera nécessaire. On a insisté sur l'importance d'une collaboration étroite entre la FAO et l'IUFRO.

a) Problèmes

56. Le Comité convient que le retard du développement s'explique, d'une part, sur le plan de l'élargissement des connaissances - par la pénurie de chercheurs et de moyens à leur disposition - et, d'autre part, sur le plan de l'application des connaissances - par l'insuffisante capacité d'absorption des résultats de la recherche. Dans ce dernier domaine, la situation est caractérisée par une série de problèmes de divers ordres: quantité (explosion de l'information), qualité, accessibilité et pertinence. De l'avis général, la FAO a un rôle important à jouer pour pallier ces carences ou pour aider certains Etats membres à résoudre ces problèmes. Avant tout, elle doit promouvoir des attitudes générales favorables à la recherche: former des spécialistes des techniques de recherche; fournir une aide et des avis pour la création et l'expansion des institutions de recherche; diffuser les informations techniques issues de la recherche, de préférence en collaboration avec l'Unesco, et enfin, mettre au point des manuels et des ouvrages pratiques.

57. Le Comité recommande que la FAO envisage, si les crédits le permettent, de publier une version révisée de la liste des périodiques forestiers. Il se félicite, d'autre part, de la création par la FAO d'un Système international d'informations sur les sciences et la technologie agricoles (AGRIS) et d'un Système automatisé d'information pour la recherche agricole (CARIS), car ces systèmes pourraient s'appliquer à la promotion et au développement de la foresterie et de la recherche forestière.

b) Besoins et domaines prioritaires

58. D'une façon générale, le Comité souscrit au choix des domaines prioritaires pour la recherche forestière désignés par le Comité consultatif des Nations Unies sur l'application de la science et de la technique au développement (UNACAST) dans son Plan d'action mondial, et plus récemment par un groupe restreint de chercheurs et de directeurs de recherche européens et de membres de l'UNACAST. Cependant, le

Comité insiste particulièrement sur toutes les recherches liées à la production forestière dans les régions tropicales et sub-tropicales, y compris la protection du sol et des ressources hydrologiques et le remplacement des peuplements tropicaux complexes par des forêts artificielles mieux adaptées à une exploitation productive. La nécessité d'arrêter la destruction des forêts sous les tropiques et d'amorcer une tendance inverse a été énergiquement soulignée, ainsi que ses conséquences pour l'orientation de la recherche forestière. D'autres sujets d'étude ont été suggérés, comme l'influence du développement industriel sur les écosystèmes forestiers dans diverses conditions mésologiques ou les relations entre l'aménagement des forêts, la mécanisation de l'exploitation forestière et l'utilisation intégrée des ressources forestières.

c) Formulation des politiques

59. Le développement ne va pas sans changement des conditions existantes vers des objectifs désirés; le changement repose sur des connaissances et les connaissances sont élargies par la recherche; c'est pourquoi la recherche doit s'orienter vers les domaines prioritaires aux fins du développement. Mais pour une autre école, cette recherche axée sur des buts précis est non seulement la plus coûteuse mais aussi la plus longue et la plus incertaine; la recherche du développement devrait donc rester tributaire essentiellement de méthodes empiriques, de la chance et des dons d'un trop petit nombre d'individus brillants. Le Comité souligne qu'entre ces deux extrêmes il existe une ligne intermédiaire associant une conception réaliste des objectifs à l'imagination créatrice; le Comité recommande que l'on s'en tienne à cette ligne la plus féconde pour la recherche forestière. L'optique variera parfois considérablement selon les conditions propres à chaque pays, à chaque région. Toute tentative de généralisation risque d'être fatale au développement de la recherche forestière; on a suggéré toutefois d'étudier la possibilité de convoquer une réunion mixte FAO/IUFRO en vue d'identifier ce qui est nécessaire pour la réalisation accélérée des objectifs, des sous-programmes et des plans à moyen terme de la FAO, et d'indiquer par qui il serait le plus opportun que ces recherches soient effectuées.

60. On a évoqué les critères à adopter pour le choix des projets dans le cadre des politiques nationales de recherche forestière; présence d'un problème réel nécessitant des recherches; lacune certaine des connaissances; probabilité suffisante de succès de la recherche; assurance que les résultats peuvent être appliqués dans la pratique par l'organisme exécutif. Comme ce dernier critère n'est valable que si l'organisme exécutif (normalement l'administration forestière) participe dès le début au choix des projets de recherche et à la formulation des programmes correspondants, le Comité recommande que les Etats membres soient incités à se doter de structures permettant aux chercheurs et aux responsables des politiques de se rencontrer et de convenir pour la recherche d'un programme d'action conciliant dans toute la mesure du possible les aspirations d'un groupe avec les besoins de l'autre.

61. Le Comité recommande que l'on inscrive à l'ordre du jour d'une prochaine session un point permettant d'étudier les tendances dans le domaine de l'administration de la recherche forestière, et notamment le rôle de la motivation des chercheurs. On a également recommandé d'organiser un séminaire pour étudier le meilleur moyen d'appliquer rapidement les résultats de la recherche dans la pratique, une attention particulière étant portée au cas de la propriété forestière privée.

62. Il est reconnu que la recherche forestière restera essentiellement le fait des institutions nationales et de quelques centres internationaux. Etant donné que la pratique forestière, et par conséquent la recherche, sont dans une très large mesure régies par l'écologie, les activités internationales devront être conçues et exécutées dans le cadre des grandes zones écologiques. Le Comité souligne aussi l'importance des observations comparatives simples faites sur le terrain qui peuvent fournir, dans de nombreux cas, des indications utiles sans entraîner des dépenses importantes.

63. Il est indubitablement nécessaire d'identifier l'effort de recherche dans les régions tropicales, surtout en ce qui concerne les méthodes et le matériel de récolte et d'utilisation à employer dans les forêts existantes (en prenant en considération en particulier l'utilisation plus poussée des essences secondaires), la protection et l'aménagement des sols forestiers et des bassins versants sous les tropiques, le choix des espèces et des provenances à introduire, l'établissement, l'entretien et la protection des peuplements artificiels, l'utilisation du bois dans l'habitation, l'efficacité des différentes formules institutionnelles pour le développement forestier. On pourrait étudier la possibilité d'obtenir une aide du Groupe consultatif sur la recherche agricole internationale. A ce propos, le Comité note que le Comité consultatif technique de ce groupe est à l'heure actuelle composé exclusivement d'agronomes. Comme le groupe consultatif a laissé entendre qu'il souhaite inclure dans son mandat les activités de recherche forestière - décision dont le Comité se félicite vivement - il faudrait que son Groupe consultatif technique soit renforcé par l'adjonction d'un ou deux forestiers de réputation mondiale.

Institution d'une journée mondiale de la forêt

64. Le Délégué général pour la Journée mondiale de la forêt de la Confédération européenne d'Agriculture a évoqué les diverses étapes qui ont conduit à inclure dans le rapport de la 16ème Session de la Conférence de la FAO un paragraphe recommandant que la FAO "appuie l'institution d'une Journée mondiale de la forêt et coopère à cette fin avec les Etats membres d'une manière appropriée".

65. Le Comité a appris avec satisfaction que de nombreux pays ont déjà proclamé la Journée mondiale de la forêt et que d'autres se préparent à la célébrer à l'avenir. Le Comité a souscrit aux objectifs généraux dont s'inspire la célébration de la Journée mondiale de la forêt, qui doit appeler l'attention du public sur les grands principes et la signification des politiques forestières avec tous leurs prolongements - production, protection, récréation, environnement.

66. Nombreux sont ceux qui ont estimé que la Journée mondiale de la forêt pourrait en principe être liée à maintes activités du même genre, dont elle élargirait la portée, telles que le Jour de l'arbre et la Semaine verte qui sont déjà célébrés, parfois depuis longtemps, et qui sont adaptés aux conditions de chaque pays. D'autre part, on a noté que l'adoption d'une Journée mondiale de la forêt dans certains pays pourrait compromettre le travail mené sur une base permanente en vue de donner au grand public une meilleure idée des problèmes forestiers. On a aussi fait remarquer que, étant donné le gros effort de préparation nécessaire, la célébration risque de s'essouffler et de perdre son impact si elle est annuelle.

67. Pour toutes ces raisons, le Comité estime qu'il faut poursuivre le travail préparatoire et que des consultations sont nécessaires si l'on veut que le principe de Journée mondiale de la forêt soit aussi fécond que possible. Il invite le Secrétariat à s'entendre avec le Comité d'organisation du Septième Congrès forestier mondial pour que la question soit examinée au cours du Congrès.

68. Quelques délégués ont également souscrit au point de vue selon lequel, afin d'obtenir un soutien plus important de la part d'autres secteurs intéressés à la préservation de l'environnement, la proposition de créer une Journée mondiale de la forêt devrait être portée à l'attention de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement par les délégations gouvernementales à cette Conférence.

V. AUTRES QUESTIONS

Septième Congrès forestier mondial

69. Le délégué de l'Argentine et Président du Comité organisateur a fait le point de la préparation du Septième Congrès forestier mondial qui doit se tenir à Buenos-Aires du 4 au 18 octobre 1972.
70. En ce qui concerne les documents qui doivent être présentés au Congrès, il a indiqué que 250 spécialistes avaient été invités à préparer des documents généraux, dont un grand nombre a déjà été reçu et mis en forme définitive; pour ce qui est des dispositions en matière de Secrétariat du Congrès, il a signalé que sept forestiers de renommée mondiale avaient été invités en tant que modérateurs; en ce qui concerne les réunions plénières, 24 experts dirigeront et coordonneront les discussions. Le délégué a remercié la FAO et les autres organisations nationales et internationales de leur contribution à l'organisation du Congrès; une mention spéciale doit être faite de la SIDA ¹⁾ (Suède) qui a offert un certain nombre de bourses pour aider à la participation des pays en voie de développement. Il a indiqué que 16 pays proposant plus d'une cinquantaine de films se sont déjà inscrits au Festival du film. A propos de l'Exposition internationale des matériels forestiers, il a précisé que certains pays ont déjà réservé des emplacements et qu'il est très intéressant qu'à cette même date ait lieu la Seconde Exposition aéronautique internationale, apportant des matériels pouvant aussi intéresser les forestiers. En ce qui concerne les voyages d'étude, l'époque à laquelle aura lieu le Congrès constitue une excellente période pour la visite des régions tempérées et subtropicales.
71. Le Président, au nom du Comité, a remercié le Gouvernement argentin d'accueillir le Congrès et d'avoir ainsi progressé dans la préparation de cette réunion dont il est sûr qu'elle sera très réussie.

Règlement intérieur

72. Le Comité a décidé de discuter son règlement intérieur lors de sa prochaine session en tenant compte de l'expérience acquise au cours de cette première session. A cet effet, il demande au Secrétariat de faire circuler un projet de ce règlement parmi les pays membres du Comité en les invitant à faire des remarques. Une version revue du règlement sera ensuite préparée pour être soumise au Comité lors de sa prochaine session. Le Secrétariat doit également demander, par la même occasion, des commentaires et des suggestions sur les méthodes de travail du Comité: durée des sessions, procédure d'élection du bureau, préparation des documents, procédure de préparation du rapport final, etc. Le Secrétariat rendra compte au Comité des suggestions reçues.

Date et lieu de la prochaine session

73. Conformément à la règle générale N° XXXI de la FAO, le Comité convient que sa prochaine session aura lieu à Rome au début de l'année 1974; la date exacte sera précisée par le Directeur général après consultation du Président du Comité.

1) SIDA: Swedish International Development Authority = organisme suédois de coopération internationale.

ANNEX I
ANNEXE I
ANEXO I

COMMITTEE ON FORESTRY
COMITE DES FORETS
COMITE DE MONTES

First Session
Première session
Primer Período de Sesiones

(8-13/V/1972)

LIST OF PARTICIPANTS
LISTE DES PARTICIPANTS
LISTA DE PARTICIPANTES

A) MEMBER NATIONS OF THE COMMITTEE
ETATS MEMBRES DU COMITE
ESTADOS MIEMBROS DEL COMITE

Argentina/Argentine

Representante: - E.A. TAKACS
Subsecretario de Recursos Naturales Renovables
Ministerio de Agricultura y Ganadería
Paseo Colón 974
Buenos Aires

Suplente: - J. VALLEGA
Consejero Agrícola
Embajada de la República Argentina
Piazza dell'Esquilino 2
00185-Roma, Italia

Australia/Australie

Representative: - D.A.N. CROMER
Director-General
Forestry and Timber Bureau
Canberra, A.C.T. 2600

Alternate: - J. STAFFORD
Agricultural Attaché
Australian Embassy
Via Sallustiana, 26
00187-Rome, Italy

Austria/Autriche

Representative: - O. ECKMÜLLNER
Head, Forestry Section
Federal Ministry of Agriculture and Forestry
Stubenring, 1
A-1010 Vienna

(Austria/Autriche)

Associate: - F. EGGL
Generaldirektor
Generaldirektion der Österreichischen Bundesforste
Marxergasse 2
A-1010 Vienna

Belgium/Belgique/Bélgica

Représentant: - E. CLICHEROUX
Directeur général des Eaux et Forêts
Administration des Eaux et Forêts
Ministère de l'Agriculture
Bd. Bischoffsheim 32
1000 Bruxelles

Suppléant: - A. REGNIER
Représentant permanent adjoint
de la Belgique auprès de la FAO
Représentation permanente de la Belgique
auprès de la FAO
Via A. Gramsci, 9
00197-Rome, Italie

Brazil/Brésil/Brasil

Representative: - S.F.G. BARTH
Permanent Representative of Brazil to FAO
Embassy of the Federative Republic of Brazil
Piazza Navona, 14
00186-Rome, Italy

Bulgaria/Bulgarie

Représentant: - D. DEKOV
Représentant permanent de la Bulgarie
auprès de la FAO
Ambassade de la République Populaire de Bulgarie
Via Sassoferrato, 11
00197-Rome, Italie

Cameroon/Cameroun/Camerún

Représentant: - Z. OLE
Directeur des Eaux et Forêts
B.P. 194
Yaoundé

Canada/Canada

Representative: - G.P. THOMAS
Director-General, Canadian Forest Service
Department of the Environment
West Memorial Building
Wellington Street
Ottawa

(Canada/Canada)

- Alternate: - J.G. BENE
Special Adviser
Canadian International Development Agency
122 Bank
Ottawa
- Alternate: - D.R. REDMOND
Director, Forestry Relations
Canadian Forestry Service
Department of the Environment
Ottawa
- Alternate: - H.E. RYAN
Permanent Representative of Canada to FAO
Canadian Embassy
Via G.B. Rossi, 27
00161-Rome, Italy
- Adviser: - M. DUCHESNEAU
Sous-Ministre
Ministère des Terres et Forêts
Quebec
- Adviser: - V.A. WOOD
Deputy Minister
Department of Lands and Forests
Edmonton, Alberta

Costa Rica

- Representante: - C. DI MOTTOLA
Embajador, Representante Permanente
de Costa Rica ante la FAO
Misión Permanente de Costa Rica ante la FAO
Lungotevere Flaminio, 24
00196-Roma, Italia
- Suplente: - F. RUNNEBAUM-VOLIO
Representante Permanente Alterno
de Costa Rica ante la FAO
Misión Permanente de Costa Rica ante la FAO
00196-Roma, Italia

Cuba

- Representante: - F. LOPEZ MUÑO
Embajador, Representante Permanente
de Cuba ante la FAO
Misión Permanente de Cuba ante la FAO
Via dei Monti Parioli, 44
00197-Roma, Italia
- Suplente: - J.R. GOMEZ RICAÑO
Director de Desarrollo
INDAF
La Habana

(Cuba)

Suplente: - J. GONZALEZ ROJAS
Representante Permanente Alterno
de Cuba ante la FAO
Misión Permanente de Cuba ante la FAO
00197-Roma, Italia

Denmark/Danemark/Dinamarca

Representative: - H. FRØLUND
Director, State Forest Service
(Direktoratet for Statskovbruget)
Strandvejen 863
2930 Klampenborg

Ethiopia/Ethiopie/Etiopia

Representative: - R. WOLDE-AREGATE
Assistant Minister
Ministry of Agriculture
P.O. Box 1232
Addis Ababa

Finland/Finlande/Finlandia

Representative: - A. PIHA
Director-General
National Board of Forestry
Box 233
00120 Helsinki 12

Alternate: - V.E. HOLOPAINEN
Director, Finnish Forest Research Institute
Unioninkatu 40A
Helsinki 17

Alternate: - A. LASSILA
Permanent Representative of Finland to FAO
Embassy of the Republic of Finland
Piazzale delle Belle Arti, 3
00196-Rome, Italy

Alternate: - H. MAURIA
Forestry Adviser
Ministry of Agriculture and Forestry
Bureau for International Affairs
Bulevardi 5A
Helsinki 12

France/Francia

Représentant: - Y. BETOLAUD
Chef du Service des Forêts
1ter, Avenue de Lowendal
Paris 7e

(France/Francia)

- Suppléant:** - A. DE SCHONEN
Ministre plénipotentiaire, Représentant
permanent de la France auprès de l'OAA
Représentation permanente de la France auprès de l'OAA
Piazza Farnese, 105
00186-Rome, Italie
- Adjoint:** - J. LE RAY
Inspecteur général des Eaux et Forêts
Service des Forêts
1ter, Avenue de Lowendal
Paris 7^e
- Expert:** - R. CATINOT
Directeur général
Centre Technique Forestier Tropical
45bis, Avenue de la Belle Gabrielle
94 Nogent-sur-Marne
- Expert:** - P. PRUVOST
Chef du Service de l'Environnement rural et urbain
Ministère de la Protection de la Nature
et de l'Environnement
34, Avenue Marceau
Paris 8^e

Gabon/Gabón

- Représentant:** - E. OSSINGA
Directeur, Direction des Eaux et Forêts
B.P. 2275
Libreville
- Suppléant:** - E. TEALE
Chargé des relations avec la FAO
Ambassade de la République gabonaise
Via XX Settembre, 40
00187-Rome, Italie

**Germany (Federal Republic of)/Allemagne (République fédérale d')/
Alemania (República Federal de)**

- Representative:** - H. SCHLEICHER
Director of the Forestry Department
Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry
53 Bonn
- Alternate:** - W. GRABISCH
Ministerialrat
Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry
53 Bonn
- Alternate:** - E. MANNEN
Section Chief, Forestry Department
Federal Ministry of Food, Agriculture and Forestry
53 Bonn

Greece/Grèce/Grecia

Représentant: - D. SIDERIDES
Director, Division of Development and Research
Forest Service
Menandrou Str. 22
Athens 112

Hungary/Hongrie/Hungria

Representative: - E. SALI
Chief, Department of Forest Management
Ministry of Agriculture and Food
Kossuth Lajos tér 11
Budapest V

Alternate: - A. HALASZ
Deputy Chief, Department of Economics
Ministry of Agriculture and Food
Budapest V

India/Inde

Representative: - T.N. SRIVASTAVA
Inspector-General of Forests
Ministry of Food, Agriculture, C.D. and Cooperation
Krishi Bhawan
New Delhi

Alternate: - K. PRASAD
Permanent Representative of India to FAO
Embassy of the Republic of India
Via Francesco Denza, 36
00197-Rome, Italy

Indonesia/Indonésie

Representative: - S. JUSWOPRANJOTO
Assistant Director-General of Forestry
Directorate-General of Forestry
Djalan Salemba Raya, 16
Djakarta

Alternate: - K. SIAGIAN
Minister Counsellor
Embassy of the Republic of Indonesia
Via Piemonte, 127
00187-Rome, Italy

Alternate: - R. SOEGENG-AMAT
Permanent Representative of Indonesia to FAO
Embassy of the Republic of Indonesia
00187-Rome, Italy

Associate: - I. HAKIM
Alternate Permanent Representative of Indonesia to FAO
Embassy of the Republic of Indonesia
00187-Rome, Italy

Iran/Irán

Representative: - M.A. SHIRAZI
Deputy Head, Forest Service
Ministry of Agriculture and Natural Resources
Tehran

Ireland/Irlande/Irlanda

Representative: - A.W. DUGGAN
Assistant Secretary, Forest and Wildlife Service
Department of Lands
22 Upper Merrion St.
Dublin 2

Israel/Israël

Representative: - M. KOLAR
Deputy Director, Forest Department
Land Development Authority
P.O. Box 45
Kiryat Hayim
Haifa

Italy/Italie/Italia

Représentant: - A. FRONCILLO
Inspecteur général
Direction générale pour l'Economie montagnarde
et les forêts
Ministère de l'Agriculture et des Forêts
Via G. Carducci, 5
00187-Rome

Suppléant: - M. MARIANI
Forestry Officer
Ministère de l'Agriculture et des Forêts
Via G. Carducci, 5
00187-Rome

Suppléant: - R. MORANDINI
Direttore, Istituto Sperimentale per la Selvicoltura
Via Eritrea, 9
Arezzo

Suppléant: - L. MOSER
Assocarta
Via Pignolo, 82
24100 Bergamo

Suppléant: - L. POGU
Ispettore Capo Forestale
Direzione A.S.F.D.
Via G. Carducci, 5
00187-Roma

Suppléant: - G. VITA
Forestry Officer
Piazza Indipendenza, 4
Roma

(Italy/Italie/Italia)

- Adjoint:** - L. BORTOLOTTI
Direction générale pour l'Economie montagnarde
et les forêts
Ministère de l'Agriculture et des Forêts
Via G. Carducci, 5
Rome
- Adjoint:** - A. ORTISI
Ispettore Generale
Ispettorato Regionale Foreste della Lombardia
Piazza S. Fedele, 2
Milano
- Expert:** - A. LECNI
Cartiera Vita Mayer & C.
Via Montegeneroso, 37
Rome
- Expert:** - W. VIVANI
Direttore, Istituto Nazionale per le Piante da Legno
Corso Casale, 476
Torino
- Observateur:** - A. DE PHILIPPIS
Direttore, Centro di Sperimentazione Agricola e Forestale
C.P. 9079
Rome

Japan/Japon/Japón

- Representative:** - K. ANDO
Minister and Permanent Representative of Japan to FAO
Embassy of Japan
Via Virginio Orsini, 18
00192-Rome, Italy
- Alternate:** - I. SUZUKI
Head, Erosion Control Division
Forestry Agency
Ministry of Agriculture and Forestry
2-1 Kasumigasaki, Chiyoda-ku
Tokyo

Kenya/Kenia

- Representative:** - O. MBURU
Chief Conservator of Forests
Forest Department
Ministry of Natural Resources
P.O. Box 30513
Nairobi

Korea/Corée/Corea

- Representative:** - I.H. KANG
Agricultural Attaché and Permanent Representative
of Korea to FAO
Embassy of the Republic of Korea
Via B. Oriani, 30
00197-Rome, Italy

Libyan Arab Republic/République arabe libyenne/República Árabe Libia

Representative: - A. KHALIL
Counsellor for FAO Affairs
Embassy of the Libyan Arab Republic
Via Nomentana, 365
00162-Rome, Italy

Madagascar

Représentant: - A. BOTRALAHY
Ambassadeur, Représentant permanent
de Madagascar auprès de la FAO
Ambassade de la République Malgache
Via Riccardo Zandonai, 84/A
00194-Rome, Italie

Suppléant: - H. ANDRIANTSILANIRIVO
Représentant permanent adjoint
Ambassade de la République Malgache
00194-Rome, Italie

Malaysia/Malaisie/Malasia

Representative: - K.D. MENON
Assistant Director-General of Forests
(Research and Education)
c/o Department of Forests
Swettenham Road
Kuala Lumpur

Netherlands/Pays-Bas/Paises Bajos

Representative: - A. STOFFELS
Cabinet Adviser
Ministry of Agriculture and Fisheries
v.d. Boschstraat, 4
The Hague

Alternate: - A.S. TUINMAN
Minister Plenipotentiary and Permanent
Representative of the Netherlands to FAO
Permanent Mission of the Netherlands to FAO
Via Australia, 2
00144-Rome, Italy

New Zealand/Nouvelle-Zélande/Nueva Zelanda

Representative: - M.J. CONWAY
Deputy Director-General
c/o New Zealand Forest Service
Private Bag
Wellington

Nigeria

Representative: - A.M. OSENI
Director, Federal Department of Forestry
P.M.B. 5011
Ibadan

(Nigeria)

Alternate: - O.O. OJEHOMON
Permanent Representative of Nigeria to FAO
Embassy of the Federal Republic of Nigeria
Via di Villa Sacchetti, 11
00197-Rome, Italy

Norway/Norvège/Noruega

Representative: - H.K. SEIP
Director of Forestry
Ministry of Agriculture
Oslo, Dep.

Alternate: - A. SCHEISTRØEN
Forest Inspector
Ministry of Agriculture
Oslo, Dep.

Associate: - A.G. SKEPPSTEDT
Consultant, Landbrukets Prisentral
Nygaten, 12
Oslo 8

Observer: - S. DØRUM
Secretary, The Royal Norwegian Embassy
Via delle Terme Deciane, 10
00153-Rome, Italy

Pakistan/Paquistán

Representative: - M.I.K. KHALIL
Counsellor (FAO Affairs)
Permanent Representative of Pakistan to FAO
Embassy of Pakistan
Lungotevere delle Armi, 22
00195-Rome, Italy

Peru/Pérou/Perú

Representante: - S. ARRIOLA SARMIENTO
Embajador, Representante Permanente
del Perú ante la FAO
Representación Permanente del Perú ante la FAO
Viale Giotto 3E
00153-Roma, Italia

Philippines/Filipinas

Representative: - H. GARCIA
First Secretary
Embassy of the Republic of the Philippines
Via di S. Valentino, 12-14
00153-Rome, Italy

Alternate: - D.U. ANTONIO
Forestry Supervisor II
c/o Bureau of Forestry
Department of Agriculture and Natural Resources
P.O. Box 2069
Manila

Poland/Pologne/Polonia

- Representative: - W. BARTOSZEWICZ
State Under-Secretary
Ministry of Forestry
Wawelska 52/54
Warsaw
- Alternate: - K. CZEREYSKI
Professor, Forest Research Institute
Kostrzevy, 3
Warsaw

Portugal

- Representative: - J.H. FERREIRA CASTRO
Deputy Director
Direcção dos Serviços de Agricultura e Florestais
C.P. 250
Lourenço Marques
Mozambique
- Adviser: - A.M. SARDINHA
Directeur adjoint des Services de l'Agriculture
et des Forêts
C.P. 1233-C
Luanda, Angola

Romania/Roumanie/Rumania

- Représentant: - F. CARCEA
Directeur technique de l'Institut de Recherches
et Projets forestiers
Soseana Glucozei, 7
Bucarest
- Suppléant: - T. ȘERB
Directeur de l'Inspection forestière
ARGES
Trivale, 82
Pitesti

Senegal/Sénégal

- Représentant: - B. DIOUM
Directeur des Eaux, Forêts et Chasses
Service des Eaux, Forêts et Chasses
Ministère du Développement rural
B.P. 1831
Dakar

Sierra Leone

- Representative: - S.A. JABATI
Ambassador of Sierra Leone
Permanent Representative of Sierra Leone to FAO
Embassy of the Republic of Sierra Leone
Via P. Frisi, 44
00197-Rome, Italy

(Sierra Leone)

Alternate: - J.S. SAWYERR
Chief Conservator of Forests
Forestry Department
Ministry of Agriculture and Natural Resources
George Street
Freetown

Spain/Espagne/España

Representante: - A. FERNANDEZ
Representante Permanente de España ante la FAO
Embajada de España
Via di Monte Brianzo, 56
00186-Roma, Italia

Técnico: - R. DE RADA
Consejero Forestal
Consejo Superior Agrario
Calle Princesa, 22
Madrid

Sudan/Soudan/Sudán

Representative: - A.A. KHALIL
Permanent Representative of the Sudan to FAO
Embassy of the Democratic Republic of the Sudan
Via dei Monti Parioli, 48
00197-Rome, Italy

Sweden/Suède/Suecia

Representative: - F. EEBLING
Director-General
National Board of Forestry
(Skogsstyrelsen)
Fack
S 162 10 Vällingby 1

Alternate: - R. HJORTH
Head of Division
National Board of Forestry
Fack
S 162 10 Vällingby 1

Associate: - N.H.O. BERCH
Second Secretary
Jordbruksdepartementet
Jakobsgatan 26
Stockholm

Associate: - B.F.A. HEKTOR
Forestry Officer
National Board of Forestry
Fack
S 162 10 Vällingby 1

(Sweden/Suède/Suécia)

Observer: - E. CORNELL
Permanent Representative of Sweden to FAO
The Royal Swedish Embassy
Piazza Rio de Janeiro, 3
00161-Rome, Italy

Switzerland/Suisse/Suiza

Représentant: - A. ANTONIETTI
Inspecteur fédéral des forêts
Inspection fédérale des forêts
Belpstrasse, 36
3000 Berne-14

Suppléant: - A. CARDINAUX
Représentant permanent de la Suisse
auprès de la FAO
Ambassade de Suisse
Via B. Oriani, 61
00197-Rome, Italie

Expert: - J. LAURENT
Ingénieur forestier
Service de la Coopération technique
D.P.F. 3003 Berne

Thailand/Thaïlande/Tailandia

Representative: - T. PREMNASMI
Deputy Director-General
Royal Forest Department
Ministry of Agriculture
Rajadamnern Avenue
Bangkok

Alternate: - K.K. SARAJOTI
First Grade Technical Forest Officer
Royal Forest Department
Bangkok

Tunisia/Tunisie/Túnez

Représentant: - H. HAFSIA
Directeur des Forêts
Direction des Forêts
86 Avenue Hedi Chaker
Tunis

Suppléant: - M. DAGHFOUS
Ingénieur en Chef des Forêts
Direction des Forêts
86 Avenue Hedi Chaker
Tunis

Turkey/Turquie/Turquia

Representative: - S. ERTEM
Director-General of Forests
Ministry of Forests
Bakanliklar
Ankara

(Turkey/Turquie/Turquia)

Alternate: - T.K. BAYYURT
Forest Economist, Planning Department
Ministry of Forests
Bakanliklar
Ankara

Uganda/Ouganda

Representative: - M.L.S.B. RUKUBA
Chief Conservator of Forests
Ministry of Agriculture and Forestry
P.O. Box 31
Entebbe

United Kingdom/Royaume-Uni/Reino Unido

Representative: - J.A. DICKSON
Director-General
Forestry Commission
25 Savile Row
London, W.1

Alternate: - G. LAMARQUE
Permanent Representative of the United Kingdom to FAO
British Embassy
Via XX Settembre, 80A
Rome, Italy

Alternate: - J. WYATT-SMITH
Forestry Adviser
Overseas Development Administration
Foreign and Commonwealth Office
Eland House, Stag Place
London, S.W.1

United States of America/Etats-Unis d'Amérique/Estados Unidos de América

Representative: - J.R. MCGUIRE
Chief, Forest Service
U.S. Department of Agriculture
Washington, D.C. 20250

Alternate: - R.K. ARNOLD
Deputy Chief, Research
Forest Service
U.S. Department of Agriculture
Washington, D.C. 20250

Alternate: - B.L. RASMUSSEN
Assistant to the Secretary of Interior
U.S. Department of Interior
Washington, D.C.

Adviser: - R.W. BRANDT
Assistant Regional Director
A.R.S., American Embassy
Via Vittorio Veneto, 119-A
00187-Rome, Italy

(United States of America/~~Etats-Unis~~ d'Amérique/Estados Unidos de America)

- Adviser: - H.L. COBURN
Deputy Permanent Representative
of the United States to FAO
Embassy of the United States
Via V. Veneto, 119-A
00187-Rome, Italy
- Adviser: - H.R. GLASCOCK
Executive Vice-President
Society of American Foresters
Washington, D.C.
- Adviser: - B.W. SILCOCK
Director, Bureau of Land Management
Department of Interior
Washington, D.C.

Venezuela

- Representante: - I. MEDINA
Representante Permanente de Venezuela ante la FAO
Embajada de la República de Venezuela
Viale Bruno Buozzi, 109
00197-Roma, Italia
- Suplente: - A. BRUGNOLI CRUCIANI
Representante Permanente Alterno de Venezuela
ante la FAO
Embajada de la República de Venezuela
00197-Roma, Italia

Viet-Nam

- Représentant: - CAO VAN CHIEU
Ministre, Ambassade de la République du Viet-Nam
Via Po, 24
00198-Rome, Italie

Yugoslavia/Yougoslavie

- Representative: - A. RADOVIC
Ingénieur des Forêts, Conseiller au Secrétariat
fédéral de l'Agriculture
Savezni Sekretarijat za Poljoprivredu
Bulevar Avnoj-a 104
Novi Beograd

B) MEMBER NATIONS OF FAO WHO ARE NOT MEMBERS OF THE COMMITTEE (observers)
ETATS MEMBRES DE LA FAO QUI NE SONT PAS MEMBRES DU COMITE (observateurs)
ESTADOS MIEMBROS DE LA FAO QUE NO SON MIEMBROS DEL COMITE (observadores)

- Iceland: - H. BJARNASON
Islande Director, State Forest Service
Islandia Grettisgötu 8
Reykjavik

Uruguay

- C. PEREZ DEL CASTILLO
Embajador, Representante Permanente
del Uruguay ante la FAO
Misión Permanente del Uruguay ante la FAO
Via SS. Quattro, 47/5
00184-Roma, Italia
- D. ZORILLA DE SAN MARTIN
Representante Permanente Alterno del Uruguay
ante la FAO
Misión Permanente del Uruguay ante la FAO
00184-Roma, Italia

C) PERMANENT OBSERVER FOR THE HOLY SEE
OBSERVATEUR PERMANENT DU SAINT-SIEGE
OBSERVADOR PERMANENTE DE LA SANTA SEDE

Holy See:
Saint-Siège
Santa Sede

- S.E. Révérendissime Mgr. A. FERRARI-TONIOLO
Observateur permanent du Saint-Siège auprès de la FAO
Palazzo S. Calisto 16
00120-Cité du Vatican
Rome, Italie

D) UNITED NATIONS AND SPECIALIZED AGENCIES
NATIONS UNIES ET AGENCES SPECIALISEES
NACIONES UNIDAS Y ORGANISMOS ESPECIALIZADOS

United Nations
Nations Unies
Naciones Unidas

- E. KALKKINEN
Director, Joint ECE/FAO Timber Division
Palais des Nations
1211 Geneva 10, Switzerland

Economic Commission for Africa
Commission économique pour l'Afrique
Comisión Económica para Africa

- K.R. MEYER
Chief, FAO/ECA Forest Industries Advisory Group for Africa
Economic Commission for Africa
P.O. Box 3001
Addis Ababa, Ethiopia

Economic Commission for Europe
Commission économique pour l'Europe
Comisión Económica para Europa

- E. KALKKINEN

United Nations Development Programme
Programme des Nations Unies pour le Développement
Programa de las Naciones Unidas para el Desarrollo

- E.O. ROBEE
Consultant to the Administrator
UNDP
New York, N.Y. 10017
U.S.A.

United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture
Organización de las Naciones Unidas para la Educación, la Ciencia y la Cultura

- F. DI CASTRI
Secretary, International Co-ordinating Council
Man and Biosphere (MAB) Programme
UNESCO
Place de Fontenoy
75 Paris 7^e, France

World Food Programme
Programme alimentaire mondial
Programa Mundial de Alimentos

- J. DE GEUS
WFP/FAO Liaison Officer
F.A.O.
Rome, Italy

E) INTERNATIONAL ORGANIZATIONS
ORGANISATIONS INTERNATIONALES
ORGANIZACIONES INTERNACIONALES

European Confederation of Woodworking Industries
Confédération européenne des industries du bois
Confederación Europea de Industrias Mecánicas de la Madera

- P. MERCURIO
Fédération italienne des industries
du bois et du liège
Via Toscana, 10
Rome, Italie

European Confederation of Agriculture
Confédération européenne de l'agriculture
Confederación Europea de la Agricultura

- R. DE RADA
Delegado General para el Día Forestal Mundial
Confederación Europea de la Agricultura
Paseo del Prado 18-20, 4^a planta
Madrid, España

International Technical Tropical Timber Association
Association technique internationale des bois tropicaux
Asociación Técnica Internacional para Maderas Tropicales

- R. CATINOT
Secrétaire général
ATIBT
45bis, Avenue de la Belle Gabrielle
94 Nogent-sur-Marne, France

International Union for the Conservation of Nature and Natural Resources
Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources
Unión Internacional para la Conservación de la Naturaleza y sus Recursos

- G. BUDOWSKI
Director-General
IUCN
1110 Morges, Switzerland

International Union of Forestry Research Organizations
Union internationale des instituts de recherches forestières
Unión Internacional de Organizaciones de Investigación Forestal

- D.R. REDMOND
Vice-President of IUFRO
and Director, Forestry Relations
Department of the Environment
Ottawa, Canada

ANNEXE II

COMITE DES FORETS

Première Session

(Rome, Italie, 8-13 mai 1972)

LA NOTION DES LIMITES

AU RENOUVELLEMENT DES RESSOURCES NATURELLES

ET SA PLACE DANS LA DYNAMIQUE DU DEVELOPPEMENT

par

Paul-Marc Henry

Directeur du Centre de Développement de l'OCDE, Paris

1. Quoi de plus juste, ici, à Rome, que d'évoquer les activités du Club de Rome et l'étude sur les limites de l'expansion qui vient de paraître aux États-Unis (Universe Books, New York).

La notion de croissance exponentielle dans un système fini vous est désormais familière. Vous connaissez aussi les projections assez pessimistes qui se dégagent d'un modèle mondial basé essentiellement sur la combinaison et l'extrapolation sur une centaine d'années des paramètres fondamentaux - croissance démographique, croissance du PNB en termes réels, croissance de la production industrielle, de la production alimentaire et finalement de la pollution. Je ne vais pas, à proprement parler, commenter cette analyse audacieuse. Je me bornerai plutôt à traiter de la notion de limite, comme contrainte ou comme stimulant dans la formulation et l'application d'une politique de développement de l'utilisation des ressources naturelles renouvelables.

2. En choisissant ce sujet, je n'ai nullement la prétention d'apprendre quelque chose à l'auditoire extrêmement compétent auquel j'ai l'honneur de m'adresser aujourd'hui. Je veux plutôt provoquer la discussion, en profitant du fait même que votre profession, votre champ d'activités, nous mettent en face du plus bel exemple d'exploitation et de développement, qui a la plus longue ancienneté historique et qui a intéressé aussi le plus de nations au cours de l'histoire, si nous faisons abstraction d'une seule autre ressource naturelle, je veux parler de l'eau bien entendu.

C'est Colbert, je crois, qui au Royaume de France (1669) a créé la première législation sur l'emploi des ressources forestières. Ce faisant, il a jeté les bases fondamentales de l'utilisation d'une ressource naturelle renouvelable, en cherchant à assurer aux générations futures une récolte soutenue de bois d'oeuvre

et de combustible. Sa réaction était-elle en quelque sorte une réponse tardive à la plainte poétique de Ronsard sur la destruction de la forêt de Gâtines? En bon tenant du système mercantiliste, voulait-il surtout apprendre aux Français à bien ménager leurs ressources forestières pour pouvoir bâtir de bons et solides navires de commerce et de guerre? Trois cents ans se sont à peine écoulés et la consommation accélérée des matières premières et des ressources naturelles est un phénomène qui, de l'Europe occidentale, s'est étendu au reste du monde. On peut bien dire que pour l'exploitation le monde est partout le même. Aucune région du globe, aussi éloignée qu'elle puisse être, n'est inaccessible aux mineurs, aux forestiers, aux promoteurs. Ce n'est qu'une question de prix de revient, d'option, nullement de capacité matérielle.

3. Il serait intéressant de réinterpréter les théories de l'impérialisme qui fleurissaient à la fin du XIX^{ème} siècle et au début du XX^{ème} siècle, à la lumière de cette utilisation démesurée des ressources naturelles qui amenait l'Occident à développer son réseau d'exploitation matérielle et de transactions commerciales, à embrasser le monde entier, les premières nations industrialisées de l'Europe rivalisant avec ardeur entre elles pour s'assurer les bases mêmes de leur expansion compétitive. Il serait très instructif d'analyser par contraste le comportement historique des nations nord-américaines qui trouvaient sur leur propre territoire des ressources naturelles apparemment inépuisables, qu'il s'agisse des mines, des forêts, des eaux et même de l'espace. Dans cette perspective, nous comprendrions sans doute mieux les revendications frénétiques des puissances de l'Axe qui, entre les deux guerres mondiales, ont cherché l'espace vital et l'accès direct aux matières premières, aux forêts, aux mines, aux sols tropicaux producteurs de matières grasses comestibles.

Grâce au travail accompli par des institutions internationales comme la FAO dans le domaine des ressources naturelles, aucun pays ne peut se vanter aujourd'hui d'avoir l'exclusivité et pour ainsi dire le monopole de l'accès aux ressources naturelles. Certes, les pays les plus développés de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord ont pris une grande avance qui entraîne une situation de quasi-monopole par les mécanismes du commerce international et du crédit international. Mais aucune nation ne semble avoir été paralysée dans son expansion par l'impossibilité d'accéder aux matières premières de base. Désormais, il y a un problème de coûts relatifs plutôt que d'accès matériel aux ressources. A cet égard, une sorte de code de conduite international a prévalu. Par exemple, personne n'émet l'idée que pour freiner l'essor de la production japonaise il faille empêcher directement ou indirectement le Japon de se procurer les matières premières dont il a désespérément besoin et qu'il ne peut produire lui-même.

4. Le temps semble être venu de dresser un inventaire mondial des ressources naturelles renouvelables et non renouvelables. En fait, cet inventaire mondial est déjà en cours de réalisation dans le domaine de la foresterie, des ressources hydrologiques et des mines. On fait un effort du même ordre pour les ressources de la mer, d'origine animale ou minérale. Les instruments et les modalités de ces inventaires ne sont pas encore bien définis et ne sont pas non plus uniformes. On n'a pas encore entièrement étudié l'usage à faire d'immenses résultats potentiels, on n'a pas encore entièrement compris toutes leurs implications. Il y a un certain vague dans les conceptions dominantes et cependant on tire déjà des conclusions, pour la plupart pessimistes, sur l'épuisement rapide des ressources naturelles du monde. En d'autres termes, la finitude des ressources mondiales est acceptée comme un postulat de caractère semi-philosophique, mais cette finitude, à l'heure actuelle, on ne peut nullement l'évaluer par des chiffres, fussent-ils approximatifs.

5. A titre d'exemple, évoquons un moment le problème des ressources forestières. Nous devons d'abord remarquer que l'amélioration des techniques d'inventaire de la ressource forestière mondiale a été continue et étroitement liée aux progrès

de la photographie aérienne, de l'informatique, des techniques de sondage et des nouveaux instruments de mensuration (comme il est signalé dans l'Inventaire forestier mondial de 1963 publié par la FAO). Selon les chiffres de 1963, les terres forestières représentent plus de 4 000 millions d'hectares, c'est-à-dire 29 % des superficies émergées du globe. Sur ce total, les massifs forestiers proprement dits couvriraient environ 3 800 millions d'hectares. Quant à la consommation des produits de la forêt, la FAO a estimé en 1967 (dans son étude No. 16) qu'elle atteindrait, d'ici 1975, un total de 2 692 millions de mètres cubes, compte tenu du bois de feu. On reconnaît universellement que les produits forestiers constituent l'une des principales matières premières de l'économie mondiale, que leur consommation et leur commerce augmentera au moins aussi vite que le produit national dans l'ensemble du monde. Du même coup, on aperçoit l'intérêt de toute conclusion et de tout progrès méthodologique des spécialistes au sujet de la cadence optimale d'exploitation de cette ressource naturelle considérée comme partie intégrante du paramètre de la consommation mondiale et en rapport avec des limites spatio-temporelles objectives. Par exemple, si vous deviez nous affirmer que le temps est venu de contingenter systématiquement certaines utilisations des produits forestiers et de mettre en réserve mettons la moitié des superficies forestières, il en résulterait immédiatement des conséquences catastrophiques pour de nombreux secteurs de l'économie mondiale et pour de nombreuses régions du monde. Supposons que le papier journal se trouve rationné, à cause de pénuries, comme en temps de guerre. Qui déciderait de la répartition des disponibilités entre les continents? Qui déciderait que les Etats-Unis, homme pour homme, doivent consommer plus que le Dahomey? Devrions-nous prendre pour critère la consommation moyenne des cinquante dernières années ou décider au contraire, avec de solides raisons, que les Etats-Unis ont trop de journaux et que le Dahomey n'en a pas assez? Voici pour le premier point. Toute appréciation globale des ressources, toute recommandation sur l'exploitation des ressources, sur l'accès aux ressources, si la décision émane d'un point central quelconque, si elle dépend d'autre chose que du pur jeu du marché, implique des jugements subjectifs hautement contestables ou l'intervention d'une autorité suprême.

6. Heureusement, telle n'est pas la voix que nous font entendre les forestiers.

Ils nous assurent que nous sommes encore très loin de la limite supérieure d'exploitation des ressources forestières dénombrées. Ils nous assurent que moyennant une surveillance permanente et une mise à jour continuelle des données recueillies aux fins de l'Inventaire mondial, nous pouvons redéfinir un rythme optimal d'exploitation en partant d'au moins trois orientations nouvelles:

a) Les progrès de la technique nous donnant la possibilité d'employer des variétés différentes et de mieux utiliser les bois déjà couramment exploités;

b) l'homme installe actuellement dans certaines régions des peuplements artificiels qui ont une très haute productivité;

c) d'immenses étendues forestières qui ne sont pas encore rationnellement exploitées pourraient devenir accessibles à des degrés divers.

7. Les progrès de la technique sont évidents dans plusieurs domaines, notamment dans l'industrie de la pâte et du papier qui consomme au moins le quart des produits forestiers autres que le bois de feu. Des progrès analogues sont concevables dans beaucoup d'autres secteurs industriels. Voilà une seconde observation qui s'applique à toutes les ressources naturelles. Il reste toujours une ample marge pour des améliorations techniques qui donneront un produit meilleur avec une moindre consommation de matières premières par unité de production.

8. Les forêts artificielles posent tout le problème des ressources naturelles dues, pour ainsi dire, à l'homme. Depuis 5 000 ans et plus, l'homme a remodelé son environnement en défrichant la forêt, en consacrant des terres à l'agriculture permanente, en mettant à profit les eaux superficielles et souterraines pour remédier à l'incertitude et à l'irrégularité des conditions météorologiques. A cet égard, je pense que les futurologues se laissent aller à un pessimisme excessif quand ils prennent pour critère la surface de terre cultivable par habitant de la planète. En premier lieu, on peut améliorer énormément la productivité de la terre (sur l'ensemble de la production agricole mondiale, on considère comme raisonnable un gain de 5% par an). D'autre part on peut, dans certaines conditions, obtenir des produits alimentaires par des cultures sans sol et, enfin, il est évident que de vastes superficies terrestres, y compris les superficies forestières, pourraient être beaucoup mieux utilisées qu'à présent.

9. Il est réconfortant d'observer que les forêts artificielles ont un rendement soutenu très supérieur à celui des forêts naturelles. On assure que ces peuplements peuvent donner 25 à 50 m³ par hectare et par an, par exemple au Chili, contre les 5 m³ des forêts de pins naturelles. Mais ne nous empressons pas d'extrapoler. Soyons aussi circonspects que nous le sommes en face de la révolution verte qui laisse envisager, par exemple, un doublement de rendements en riz et en blé. Il est permis dépendant d'espérer. N'oublions pas que d'autres progrès spectaculaires demeurent possibles. Nous avons le droit de penser que les forêts artificielles apporteront une contribution accrue pour satisfaire les besoins accrus de l'humanité. J'ai toujours été frappé par l'histoire du caoutchouc naturel qui, somme toute, est un produit de la forêt. J'ai lu avec passion cette épopée d'*Hevea brasiliensis*. Quelle transformation radicale! Jadis, il fallait s'épuiser à ramasser le latex recherchant un arbre parmi des milliers d'autres dans la jungle jamais tout à fait morte, jamais tout à fait vivante. Aujourd'hui, dans une autre partie du monde, l'homme civilisé travaille proprement dans les plantations qui sont l'oeuvre de ses mains. Et tout cela, après un transfert et une transplantation aussi imprévus que les péripéties d'un roman policier. La culture de l'hévéa est un autre exemple du mariage entre l'homme et la nature qui mène tout droit au développement industriel.

10. Après avoir noté que la technologie et la recherche permanente jouent un rôle fondamental dans l'élargissement des ressources naturelles, nous devons aussi présenter une mise en garde. C'est seulement grâce à une forte discipline et à une action très organisée que ces améliorations ont été possibles. Chaque fois qu'on a voulu presser les choses sans prendre le temps de les préparer et de bien étudier les facteurs essentiels tels que les ressources pédologiques et hydrologiques et en général les facteurs écologiques, on a connu des échecs spectaculaires. On est allé aussi au-devant de déceptions et de résultats décourageants chaque fois qu'on a agi à une échelle insuffisante, qu'on a mis en oeuvre des moyens trop limités et qu'on a négligé les efforts de vulgarisation et de commercialisation.

11. Le travail de reboisement et d'entretien des ressources forestières existantes présente cette caractéristique qu'il peut être jumelé avec la mobilisation des ressources humaines. Dans le monde entier, les gouvernements ont mobilisé la jeunesse, d'une manière ou d'une autre, pour accélérer le reboisement. Entre l'écologiste qui, un jour de fête, plante un arbrisseau symbolique, et le savant qui étudie la technologie du bois dans le laboratoire le plus perfectionné, il y a une chaîne continue d'activités solidaires et complémentaires grâce auxquelles le consommateur prend conscience du devoir qui lui incombe de protéger le patrimoine commun de l'humanité et d'y investir à son tour. Cette conscience mondiale du problème est le fruit de vos efforts constants en tant que forestiers et de la politique que vos pays appliquent en tant que membres de la FAO. Il faut espérer que le problème de la limite d'exploitation, la nécessité d'une politique rationnelle de réinvestissement à l'échelon mondial, la conception globale de l'accès aux matières premières de première importance, entreront aussi dans le domaine de la conscience publique pour d'autres ressources naturelles telles que les eaux, les sols, les minerais.

12. Tout en ayant foi dans les possibilités de progrès de la technologie et dans l'aptitude des groupes humains à s'organiser pour le bien de tous à l'échelon national, régional et mondial, il faut savoir aussi mesurer tous les obstacles qui encombreront la voie de la solidarité humaine. Premièrement, toute politique de conservation et de réinvestissement (et de recyclage dans le domaine industriel) exige un inventaire systématique et continu des ressources, qui doit faire lui-même appel aux techniques les plus avancées. Deuxièmement, toute projection, tout plan d'utilisation des ressources, doit s'accompagner d'une étude systématique des solutions de rechange par des exercices de simulation faisant intervenir non seulement les modèles mathématiques mais aussi des modèles analogiques (comme on le fait actuellement pour les eaux souterraines). Troisièmement, on ne peut prendre aucune décision à long terme au sujet de telle ou telle ressource sans évaluer simultanément les perspectives de la matière synthétique correspondante. A cet égard, il ne faut pas confondre la projection de l'état de choses existant et la projection d'un état de choses souhaitable; mais ce dernier parti suppose que l'on étudie des solutions de rechange dès maintenant plutôt que de laisser passivement les choses suivre leur cours. Quatrièmement, la notion de limitation élastique et d'utilisation rationnelle, avec la politique d'investissement correspondante, doit rester absolument indépendante des décisions comportant le stockage de matières premières à des fins stratégiques. En d'autres termes, le principe directeur d'une politique mondiale des ressources naturelles doit se situer dans une économie mondiale ouverte où les forces des marchés (dans le cadre d'une réglementation législative internationale ou nationale) joueront leur rôle, plutôt que les décisions arbitraires de blocs ou groupes d'intérêt échappant à tout contrôle. Cinquièmement, l'idée de limite ne doit pas être confondue avec celle de pénurie. Et la pénurie artificielle ou le rationnement qui peuvent résulter d'une distribution inégale des revenus doivent être progressivement éliminés dans le cadre d'un programme dynamique de développement des ressources naturelles à l'échelon mondial.

13. Le thème que j'ai choisi pour cette séance inaugurale vous a peut-être frappé par son caractère un peu restrictif. Tout profane que je suis, j'aurais sans doute dû préciser que je ne méconnaissais pas non plus le fait que les forêts ne doivent pas être considérées uniquement du point de vue de leur production potentielle de matières premières directement utilisables par l'homme. Nous savons que les forêts jouent le rôle le plus important dans la conservation et l'amélioration de la qualité du milieu au plan mondial et local, comme il est dit dans une communication que la FAO présente à Stockholm. Sous l'angle de la politique de l'environnement, la FAO présente des propositions de base aux gouvernements des Etats membres. Parmi celles-ci, je relève avec beaucoup d'intérêt la création d'un programme mondial d'évaluation forestière destiné à assurer la surveillance permanente du couvert forestier dans le monde entier. Ces propositions cadrent harmonieusement avec le programme général de surveillance planétaire proposé par le Secrétariat de la Conférence et tiendront compte sans aucun doute du précédent remarquable que constitue la veillée météorologique mondiale à laquelle elles sont étroitement liées par les paramètres écologiques. Je suis certain pour ma part que les forestiers ne devraient pas hésiter à propager leur évangile de la conservation rationnelle par l'exploitation rationnelle. Qu'ils n'hésitent pas non plus à répandre leur optimisme dynamique, qui ne met pas en doute l'avenir de la planète si l'homme sait faire usage de sa raison, et s'imposer la discipline nécessaire, sans laquelle la catastrophe menaçante deviendrait inévitable.

COMITE DES FORETS

Première session

(Rome, Italie, 8-13 mai 1972)

ORDRE DU JOUR

1. Allocution du Directeur général
2. Election du Bureau
3. Adoption de l'ordre du jour

POLITIQUES FORESTIERES

4. La forêt et l'environnement (propositions d'action concernant la foresterie, les parcs nationaux et la faune sauvage en vue de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement en 1972)
5. L'homme et la technologie forestière
6. Incidences de l'évolution récente du commerce des copeaux de bois sur les politiques forestières

EXAMEN DU PROGRAMME DE TRAVAIL DE LA FAO DANS LE SECTEUR FORESTIER

7. Plan à moyen terme de la FAO pour 1972-77
 - a) Programme de travail 1972-73: état des travaux
 - b) Tendances du programme pour 1974-77 et indications pour 1978-79
8. Programmes de terrain - Politiques et opérations

QUESTIONS DECOULANT DE LA SEIZIEME SESSION DE LA CONFERENCE DE LA FAO

9. Besoins et priorités de la recherche aux fins du développement
10. Institution d'une Journée mondiale de la forêt

AUTRES QUESTIONS

11. Septième Congrès forestier mondial
12. Questions diverses
13. Date et lieu de la prochaine session

RAPPORT

14. Adoption du rapport

COMITE DES FORETS

Première session

(Rome, Italie, 8-13 mai 1972)

LISTE DES DOCUMENTS

<u>Point de l'ordre du jour provisoire</u>	<u>Symbole du document</u>	<u>Titre du document</u>
3	COFO-72/1	: - Ordre du jour provisoire
4	COFO-72/3	: - Forêts et environnement (Propositions d'action sur les forêts, les parcs nationaux et la faune sauvage, destinées à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement, 1972) (Note du Secrétariat)
"	COFO-72/3 Sup. 1	: - Conférence des Nations Unies sur l'environnement (Extraits de la documentation de la Conférence)
5	COFO-72/2	: - L'homme dans la technologie forestière (Note du Secrétariat)
6	COFO-72/7	: - Les incidences de l'évolution récente du commerce à longue distance des copeaux de bois sur la foresterie (Note du Secrétariat)
7(a)	C 71/3	: - Programme de travail et budget pour 1972-73, présentés par le Directeur général (document de réf.)
"	C 71/4	: - Le travail de la FAO, 1970-71 (document de référence)
7(b)	COFO-72/8	: - Tendances du programme pour 1974-77 et indications pour 1978-79 (Note du Secrétariat)
"	C 71/15	: - Plan à moyen terme, 1972-77 (document de référence)
8	COFO-72/6	: - Opérations forestières de la FAO sur le terrain (Note du Secrétariat)
9	COFO-72/5	: - Besoins et priorités de la recherche forestière aux fins du développement (Note du Secrétariat)
10	COFO-72/4	: - Institution d'une Journée mondiale de la forêt (Note du Secrétariat)
"	COFO-72/4 Sup. 1	: - Note d'information sur l'institution d'une Journée mondiale de la forêt (présentée par le Délégué général pour la Journée mondiale de la forêt de la Confédération européenne de l'agriculture)

NOTES D'INFORMATIONS

- COFO-72/INF. 1 : Liste provisoire des documents
- COFO-72/INF. 2 : Informations à l'intention des participants
- COFO-72/INF. 3 : Liste provisoire des participants
- COFO-72/INF. 4 : Calendrier provisoire
- COFO-72/INF. 5 : Membres du Comité pour la période 1972/73